



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025



SOMMAIRE



La Communauté de Communes des Sablons	p.3
Budget	p.9
Développement économique	p.13
Aménagement du territoire	p.26
Environnement	p.55
Culture et Sports	p.70
Service d'archivage mutualisé	p.83
Transports et Services à la personne	p.85



-  Plus de 10000 habitants
-  Plus de 1000 habitants
-  Moins de 1000 habitants

Total 39 053 hab.

	Méri	14261 hab.
	Amblainville	1815 hab.
	Andeville	3470 hab.
	Bornel	4865 hab.
	Esches	1665 hab.
	Laboissière-en-Thelle	1351 hab.
	La Drenne	1114 hab.
	Lormaison	1300 hab.
	Montchevreuil	1354 hab.
	St-Crépin-Ibouillers	1654 hab.
	Villeneuve-les-Sablons	1214 hab.
	Beaumont-les-Nonains	344 hab.
	Chavençon	167 hab.
	Corbeil-Cerf	344 hab.
	Hénonville	929 hab.
	Ivry-le-Temple	883 hab.
	Les Hauts Talican	559 hab.
	Monts	188 hab.
	Neuville-Bosc	482 hab.
	Pouilly	159 hab.
	Valdampierre	935 hab.

Aménagement de l'espace

Elaboration, mise en place, suivi, modification et révisions d'un SCoT et ZAC d'intérêt communautaire
Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire

Développement économique

Aménagement, gestion et commercialisation des zones d'activités
Compétence générale en développement économique
Promotion du territoire, accueil, accompagnement et soutien à l'implantation de nouvelles entreprises et au développement de celles existantes - FISAC

Environnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
Politique de lutte contre la pollution et de protection de la ressource en eau
Eau potable
Eaux pluviales urbaines
Assainissement collectif et non-collectif
Plan Climat Air Énergie Territorial
GEMAPI

Habitat et logement

Programme local de l'habitat
Permis de louer - Permis de diviser
Politique de l'habitat
Attribution des logements à caractère social
Gestion des zones d'accueil des gens du voyage
Procédures intercommunales d'amélioration de l'habitat existant

Services et affaires sociales

Portage de repas
Financement de l'association "Les cheveux d'or des Sablons"

Tourisme et coopération internationale

Création et soutien à l'Office de Tourisme du Vexin en Pays de Nacre
Développement d'une politique de coopération internationale avec Modica

Voirie et Transports

Entretien, aménagement et renforcement de la voirie communale hors agglomération et des voiries situées dans les zones d'activités communautaires
Mise en place et gestion des services de transports collectifs urbains
Sablons Bus
Aménagement routier de sécurité desservant des équipements publics supra communaux ou favorisant l'implantation ou l'extension d'entreprises créatrices

d'emplois
Aménagement des plateformes multimodales
Création de liaisons douces
Création de parkings d'au moins 15 places dans les communes de moins de 600 hab.

Urbanisme

Traitement des demandes relatives au droit des sols, conseils auprès des communes, des particuliers et des professionnels

Service d'archivage mutualisé

Mission pour les communes membres de la Communauté de Communes des Sablons : réalisation d'audits, élimination et classement

Education - Formation

Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département
Soutien aux actions pédagogiques, éducatives, sportives et culturelles menées par les collèges et lycées des Sablons
Echanges culturels et linguistiques avec la commune de Modica

Développement culturel - Patrimoine

Gestion, soutien et développement du Musée de la Nacre et de la Tabletterie
Restauration de toutes les églises du territoire des Sablons et des châteaux d'Esches, Hénonville et Andeville, des mairies de Méru et Lormaison, de calvaires, de lavoirs et de la tour des Conti à Méru
Réalisation et gestion d'une salle polyvalente à vocation intercommunale à Méru

Equipements sportifs

Construction, entretien et gestion de la piscine Aquoise, des gymnases de Bornel, Amblainville, Montchevreuil, du Thelle et des Sablons, de la piste d'athlétisme de Méru, du tennis couvert d'Andeville du parc des sports de Saint-Crépin-Ibouviillers, du club house du rugby club de Méru, des parcours de santé.

Equipements et services publics

Secours et lutte contre l'incendie
Contribution légale au SDIS
Construction et gestion de la maison des associations de Fosseuse, de la salle multifonctions de Lormaison, des locaux de la gendarmerie de Saint-Crépin-Ibouviillers, des salles de vie locale de Chavençon et Ressons l'Abbaye (La Drenne), de la salle multifonction de Villeneuve-les-Sablons, de la salle à Ivry-le-Temple.
Déploiement du Très Haut Débit

Aménagement du territoire, habitat et logement, urbanisme

- Traitement des demandes relatives au droit des sols, conseils auprès des communes, des particuliers et des professionnels
- Traitement des demandes de travaux et de constructions concernant les établissements recevant du public
- Programme local et politique de l'habitat
- Attribution des logements à caractère social
- Procédures intercommunales d'amélioration de l'habitat existant
- Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- Rénovation du quartier Saint-Exupéry (Méru)

Sport et culture

- Gestion, soutien et développement du musée de la Nacre et de la Tabletterie
- Construction, entretien et gestion de la piscine Aquoise, des gymnases des Sablons, du Thelle à Méru et de Montchevreuil, d'Amblainville et Bornel, de la piste d'athlétisme de Méru, du tennis couvert d'Andeville et du parc des sports de Saint-Crépin-Ibouviillers
- Réalisation et gestion d'une salle polyvalente à vocation intercommunale à Méru
- Actions en faveur de la lecture et de la culture en milieu rural
- Permis de louer - Permis de diviser

Voiries et transport

- Entretien, aménagement et renforcement de la voirie communale hors agglomération et des voiries situées dans les zones d'activités communautaires
- Aménagement routier de sécurité desservant les équipements publics supra communaux ou favorisant l'implantation ou l'extension d'entreprises créatrices d'emplois
- Mise en place et gestion des services de transports collectifs urbains Sablons Bus
- Soutien au covoiturage
- Développement de liaisons douces
- Parkings dans les communes de moins de 600 habitants pour les équipements publics
- Plateformes multimodales

Gens du voyage

- Gestion des zones d'accueil des gens du voyage

Travaux et réalisations

- Construction et gestion de la Maison des associations de Fosseuse (Bornel), de la salle multifonctions de Lormaison, de Villeneuve-les-Sablons et Ivry-le-Temple, des locaux de la gendarmerie de Saint-Crépin-Ibouviillers et des salles de vie locale de Chavençon et Ressons-l'Abbaye (La Drenne)

Eau potable et assainissement

- Contrôle des installations d'eau potable
- Entretien et création des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Contrôle de l'assainissement collectif et non collectif
- Campagnes de vidange des fosses septiques
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Services publics, services et affaires sociales

- Secours et lutte contre les incendies
- Contribution légale au SDIS
- Portage de repas pour les personnes âgées et dépendantes
- Financement de l'association "les cheveux d'or des Sablons"
- Financement des réseaux de fibre optique

Déchets

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Collecte des déchets verts
- Collecte des biodéchets des cantines scolaires

Office de tourisme et coopération internationale

- Création et soutien à l'Office de Tourisme du Vexin en Pays de Nacre
- Promotion du territoire
- Organisation d'événements culturels, sportifs et festifs
- Développement d'une politique de coopération internationale avec Modica

Patrimoine

- Restauration de toutes les églises du territoire des Sablons et des châteaux d'Esches, Hénonville et Andeville, des mairies de Méru et Lormaison, de calvaires, de lavoirs et de la tour Conti à Méru

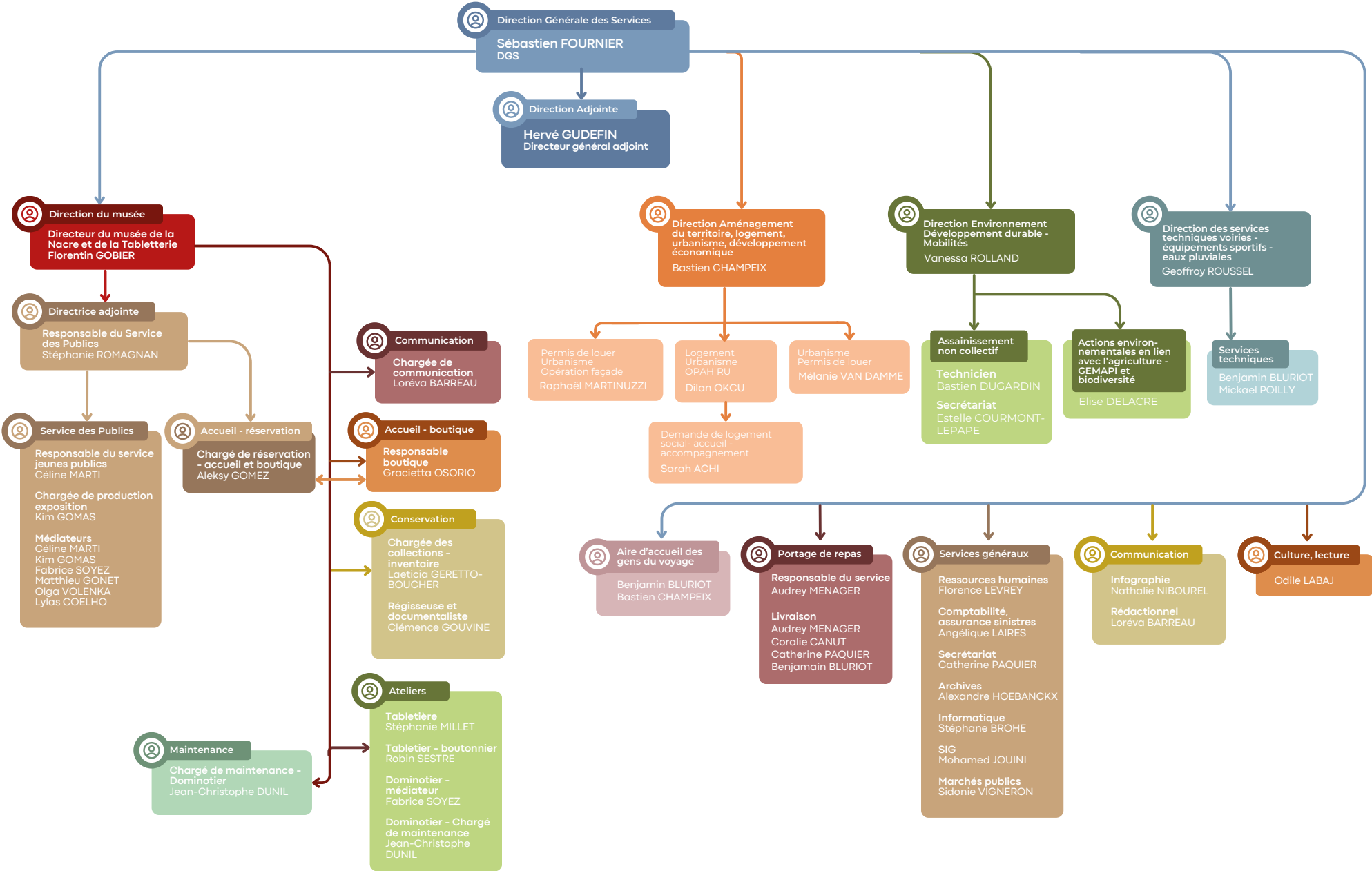
Développement économique

- Aménagement, gestion et commercialisation des zones d'activités
- Compétence générale en développement économique
- Promotion du territoire, accueil, accompagnement et soutien à l'implantation de nouvelles entreprises et au développement de celles existantes (FISAC)
- PFIL

Les Sablons nos actions

Organigramme du personnel

au 31 décembre 2025



Les élus de la Communauté de Communes des Sablons au 31 décembre 2025

La Présidente et les Vices-présidents



Nathalie RAVIER,
Présidente
Maire de Méru



Denis VANHOUTTE,
Vice-Président
Maire de Esches
Aménagement
du territoire,
voirie et transport



Joël VASQUEZ,
Vice-Président
Maire d'Amblainville
Développement
économique,
emploi, commerce
et artisanat



Frédérique LEBLANC
Vice-Présidente
Maire-adjointe de Méru
Habitat et
renouvellement
urbain



Philippe LOGEAY
Vice-Président
Maire Les Hauts Talican
Transition écologique,
ruralité et
assainissement non
collectif



Dominique TOSCANI,
Vice-Président
Maire de Bornel
Sports et santé



Eddie VANDENABEELE,
Vice-Président
Maire de Valdampierre
GEMAPI et gestion
des eaux pluviales



Hervé LE MAREC,
Vice-Président
Maire d'Hénonville
Transition énergétique
et PCAET



Christian GOUSPY,
Vice-Président
Maire de
Montchevreuil
Culture, patrimoine
et tourisme



Christian NEVEU,
Vice-Président
Maire de
Villeneuve-les-Sablons
Service à la personne
et sécurité

Les membres du bureau



Jean-Charles MOREL,
Maire d'Andeville



Valéry BEAUVISAGE,
Maire de
Beaumont-les-Nonains



Alice CAMPAGNARO,
Maire-adjointe de Bornel



Mireille LUTZ,
Maire de Chavençon



Laurent CHEVALLIER,
Maire de Corbeil-Cerf



Catherine HERMAN,
Maire d'Ivry-le-Temple



Jean-Jacques THOMAS,
Maire de
Laboissière-en-Thelle



Jean-Sébastien DELAVILLE,
Maire de Le Déluge
(La Drenne)



Philippe FREMONT,
Maire de Lormaison



Lydie LEDARD,
Maire-adjointe de Méru
Conseillère communautaire
déléguée au commerce et
à l'artisanat



Didier BOUILLIANT,
Maire de Monts



Annie LEROY,
Maire de Neuville-Bosc



Daniel CAUCHIES,
Maire de Pouilly



Alain LETELLIER,
Maire de Saint-Crépin-
Montherlant

Les élus de la Communauté de Communes des Sablons

au 31 décembre 2025

Les Délégués titulaires

Patrick SCHNEIDER , Conseiller d'Andeville	Pascale AYNARD , Conseillère d'Andeville	Valéry BEAUVISAGE , Maire de Beaumont-les-Nonains	Didier BOUILLIANT , Maire de Monts	Alice CAMPAGNARO , Maire-adjointe de Bornel	Daniel CAUCHIES , Maire de Pouilly
Georges CHAMPENOIS , Maire-adjoint de Méru	Mustapha CHAREF , Conseiller de Méru	Laurent CHEVALLIER , Maire de Corbeil-Cerf	Line COURVILLE , Maire-adjointe de Méru	Olivier CROISIC , Conseiller de Méru	
Aldjia DAHMOUN , Maire-adjointe de Méru	Christophe DECAEN , Conseiller de Bornel	Jean-Sébastien DELAVILLE , Maire de La Drenne	Hugues DE LEON , Maire-adjoint de Méru	Laurence DESCHEPPER , Conseillère de Méru	Françoise ETIENNE , Conseillère de Méru
Philippe FREMONT , Maire de Lormaison	Dany GOURET , Conseiller de Méru	Christian GOUSPY , Maire de Montchevreuil	Catherine HERMAN , Maire d'Ivry-le-Temple	Philippe KIESSAMESSO , Maire-adjoint de Méru	
Frédérique LEBLANC , Maire-adjointe de Méru	Lydie LEDARD , Maire-adjointe de Méru	Hervé LE MAREC , Maire d'Hénonville	Annie LEROY , Maire de Neuville-Bosc	Alain LETELLIER , Maire de Saint-Crépin-Ibouwillers - Montherlant	
Philippe LOGEAY , Maire de Les Hauts-Talican	Abdelafid MOKHTARI , Maire-adjoint de Méru	Jean-Charles MOREL , Maire d'Andeville	Christian NEVEU , Maire de Villeneuve-les-Sablons	Virginie PIERREL , Conseillère de Méru	
Emmanuel PIGEON , Maire-adjoint de Bornel	Nathalier RAVIER , Maire de Méru	Sylvain TAMBURRO , Maire-adjoint de Méru	Mireille LUTZ , Maire de Chavençon	Jean-Jacques THOMAS , Maire de Laboissière-en-Thelle	
Christiane TOSCANI , Maire-adjointe de Bornel	Dominique TOSCANI , Maire de Bornel	Eddie VANDENABEELE , Maire de Valdampierre	Denis VANHOUTTE , Maire d'Esches	Joël VASQUEZ , Maire d'Amblainville	

Commissions

Environnement et Cadre de vie Jean-Jacques THOMAS, Julie MEGRET, Jean-Sébastien DELAVILLE, Franck TOUYAA, Abdelafid MOKHTARI, Olivier CROISIC, Gilbert AUDINET, Pascale AYNARD, Olivier BOURGHELLE, Eddie VANDENABEELE, Daniel CARTAYRADE, Dominique TOSCANI, Valéry BEAUVISAGE, Daniel CAUCHIES, Michel GUILLIN	Développement économique - Emploi - Commerce et artisanat Lydie LEDARD, Mireille LUTZ, Jean-Jacques THOMAS, Philippe FREMONT, Alain LETELLIER, Christian NEVEU, Hervé DELATTRE, Gilbert AUDINET, Hervé LE MAREC, Pascal PIOCELLE, Emmanuel PIGEON, Philippe KIESSAMESSO, Virginie PETREL, Gauthier HURET	GEMAPI et gestion des eaux pluviales Jean-Jacques THOMAS, Odile MASSELIN, Abdelafid MOKHTARI, Olivier CROISIC, Catherine HERMAN, Bernard GRAUX, Gérard PETITJEAN-LUCAS, Denis VANHOUTTE	Culture, patrimoine et tourisme Annie LEROY, Jean-Jacques THOMAS, Murielle GRESELIN, Danièle PEARCE, Annie VANDENABEELE, Hugues DE LEON, Léopold MEURIER, Sylvain DUCLAY, Martine CONTI, Aldjia DAHMOUN, François ETIENNE, Daniel CARTAYRADE, Sylvie GRENOUILLON, Daniel CAUCHIES, Lydia OEUVRARD, Brigitte MAHEU, Christiane TOSCANI, Serge PELLEGRINELLI, Michel GUILLIN
Transition énergétique des bâtiments Suivi du PCAET Jean-Jacques THOMAS, Gilles FRANKHAUSER, Hugues DE LEON, Sylvain TAMBURRO, Philippe LOGEAY, Emmanuel PIGEON, Frédérique LEBLANC, Philippe KIESSAMESSO, Jérôme BENESY, Laurence DESCHEPPER, Line COURVILLE	Sports et santé Frédérique LEBLANC, Annie LEROY, Jean-Jacques THOMAS, Denis SCHWEITZER, Gilles HABERKORN, Georges CHAMPENOIS, Philippe BOSS, Patrick PIGNARD, Corinne ROCH, Sylvie GRENOUILLON, Alice CAMPAGNARO, Christiane TOSCANI, Brigitte MAHEU, Mustapha CHAREF, Laurence DESCHEPPER, Line COURVILLE	Transition écologique, ruralité et assainissement non collectif Mireille LUTZ, Jean-Jacques THOMAS, Odile MASSELIN, Brice MARTIN, Hugues DE LEON, Pascale AYNARD, Hervé LE MAREC, Catherine HERMAN, Raymond CATHELAIN, Brigitte MAHEU, Daniel CAUCHIES, Michel GUILLIN	Habitat, renouvellement urbain, opération façades Jean-Jacques THOMAS, Olivier DUPUIS, Odile MASSELIN, François DOUTRELEAU, Christian GOUSPY, Emmanuel PIGEON, Daniel CARTAYRADE, Laurent MERMET, Daniel CAUCHIES, Brigitte MAHEU
			Services à la personne Sécurité Annie LEROY, Jean-Jacques THOMAS, Didier JANTET, Philippe BOURGEOIS, Moïse GERMANY, François DOUTRELEAU, Catherine HERMAN, Alice CAMPAGNARO, Christiane TOSCANI, Jérôme BENESY, Christian GOUSPY, Frédéric FORET

Les Délégués suppléants

Françoise BLANCHARD, La Drenne - **Daniel CARTAYRADE**, Chavençon - **Jean-Pierre CATTELOIN**, Neuville-Bosc - **Sylvie COURTAUT**, Laboissière-en-Thelle -
François DOUTRELEAU, Hénonville - **Sylvain DUCLAY**, Corbeil-Cerf - **Lynda FOURNIER**, Saint-Crépin-Ibouwillers - **Christine GEGOU**, Monts - **Michel GUILLIN**, Pouilly
Laurent MERMET, Valdampierre - **Claudine HERMAN**, Amblainville - **Patrick MANACH**, Ivry-le-Temple - **Julie MEGRET**, Lormaison
Lydia OEUVRARD, Villeneuve-les-Sablons - **Corinne ROCH**, Esches - **Dominique ROSSETTO**, Beaumont-les-Nonains - **Anne-Sophie GRABOWSKI**, Lormaison



Budget

Exécution budgétaire 2025

Ratios

Dépenses réelles de fonctionnement DRF
Produit des impositions directes
Recettes réelles de fonctionnement RRF
Dépenses d'équipement brut
Encours de la dette
DGF
Dépenses de personnel
Remboursement dette en capital

2025
18 295 387,51 €
9 489 579,60 €
24 029 824,58 €
8 591 556,41 €
0,00 €
2 498 994,00 €
2 007 588,86 €
0,00 €

DRF / population
Produit impositions directes / population
RRF / population
Dép. équipement brut / population
Encours de la dette / population
DGF / population
Dépenses de personnel / DRF
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal
DRF+ rembt dette capital / RRF
Dépenses d'équipement brut / RRF
Encours de la dette / RRF

2025	2024
468,48 €	474,89 €
242,99 €	235,61 €
615,31 €	605,94 €
220,00 €	333,49 €
0,00 €	0,00 €
63,99 €	64,06 €
10,97 %	10,80 %
0,86	0,86
76,14 %	78,37 %
35,75 %	55,04 %
0,00 %	0,00 %

DGF = Dotation Globale de Fonctionnement
RRF = Recettes Réelles de Fonctionnement
DRF = Dépenses Réelles de Fonctionnement

Exécution budgétaire 2025

Répartition des dépenses de fonctionnement budget général

■ Attribution de compensation	6 091 525,84 €	27,95%
■ Amortissements	3 481 458,51 €	15,97%
■ Collecte ordures ménagères	2 793 709,79 €	12,82%
■ Contributions SMDO	1 929 666,81 €	8,85%
■ Charges de personnel	2 007 586,86 €	9,21%
■ Contributions SDIS	1 655 164,00 €	7,59%
■ Charges à caractère général	1 063 499,30 €	4,88%
■ Charges exceptionnelles et divers	59 132,06 €	0,27%
■ Autres charges de gestion courante	1 507 832,07 €	6,92%
■ Entretien voiries et réseaux eaux pluviales	1 203 917,84 €	5,52%
TOTAL	21 793 493,08 €	

Répartition des recettes budget général

■ CFE	3 632 289,00 €	15,11%
■ TEOM	5 222 758,00 €	21,72%
■ Fraction de TVA - TH	4 195 491,00 €	17,45%
■ Fraction de TVA - CVAE	2 435 464,00 €	10,13%
■ DGF	2 498 994,00 €	10,39%
■ FNGIR	1 489 152,00 €	6,19%
■ DC RTP	664 118,00 €	2,76%
■ Produits des services	768 558,58 €	3,20%
■ Compensations fiscalité	1 465 604,43 €	6,10%
■ Autres recettes	1 125 784,25 €	4,68%
■ FPIC	342 612,00 €	1,42%
■ TASCOM	203 453,00 €	0,88%
TOTAL	24 044 278,26 €	

Exécution budgétaire 2025

Répartition des dépenses d'investissement Budget général

Travaux pour le compte du SMAS et du SMEPS

Voiries et parkings

Equipements sportifs et associatifs

Mise aux normes ANC

Patrimoine - Culture - Musée

Eaux pluviales

Rénovation énergétique

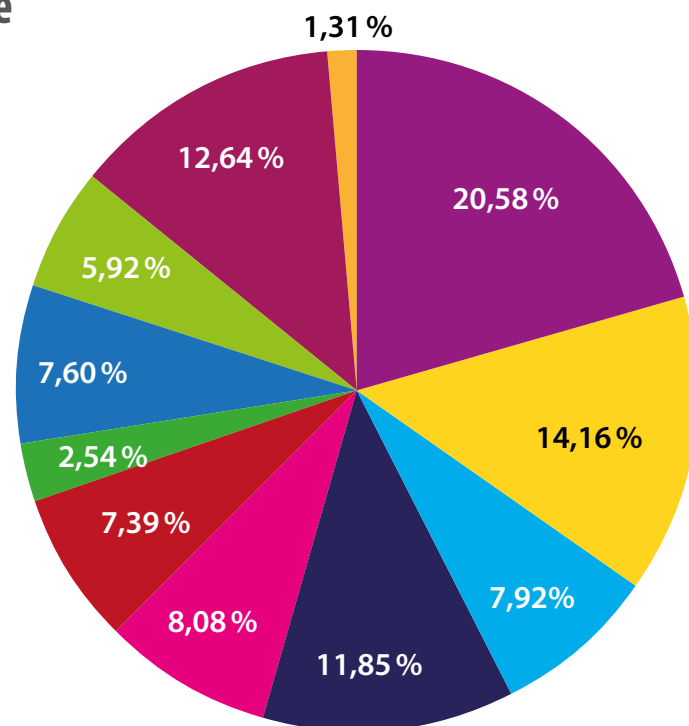
Dépenses diverses

Chaufferie Miscanthus

FAIC

PRIR Saint-Exupéry

TOTAL



2 434 153,62 € 20,58%

1 674 532,51 € 14,16%

936 902,94 € 7,92%

1 400 813,26 € 11,85%

955 255,03 € 8,08%

874 319,49 € 7,39%

300 954,66 € 2,54%

898 550,97 € 7,60%

700 000,00 € 5,92%

1 495 089,49 € 12,64%

155 299,98 € 1,31%

11 825 871,95 €

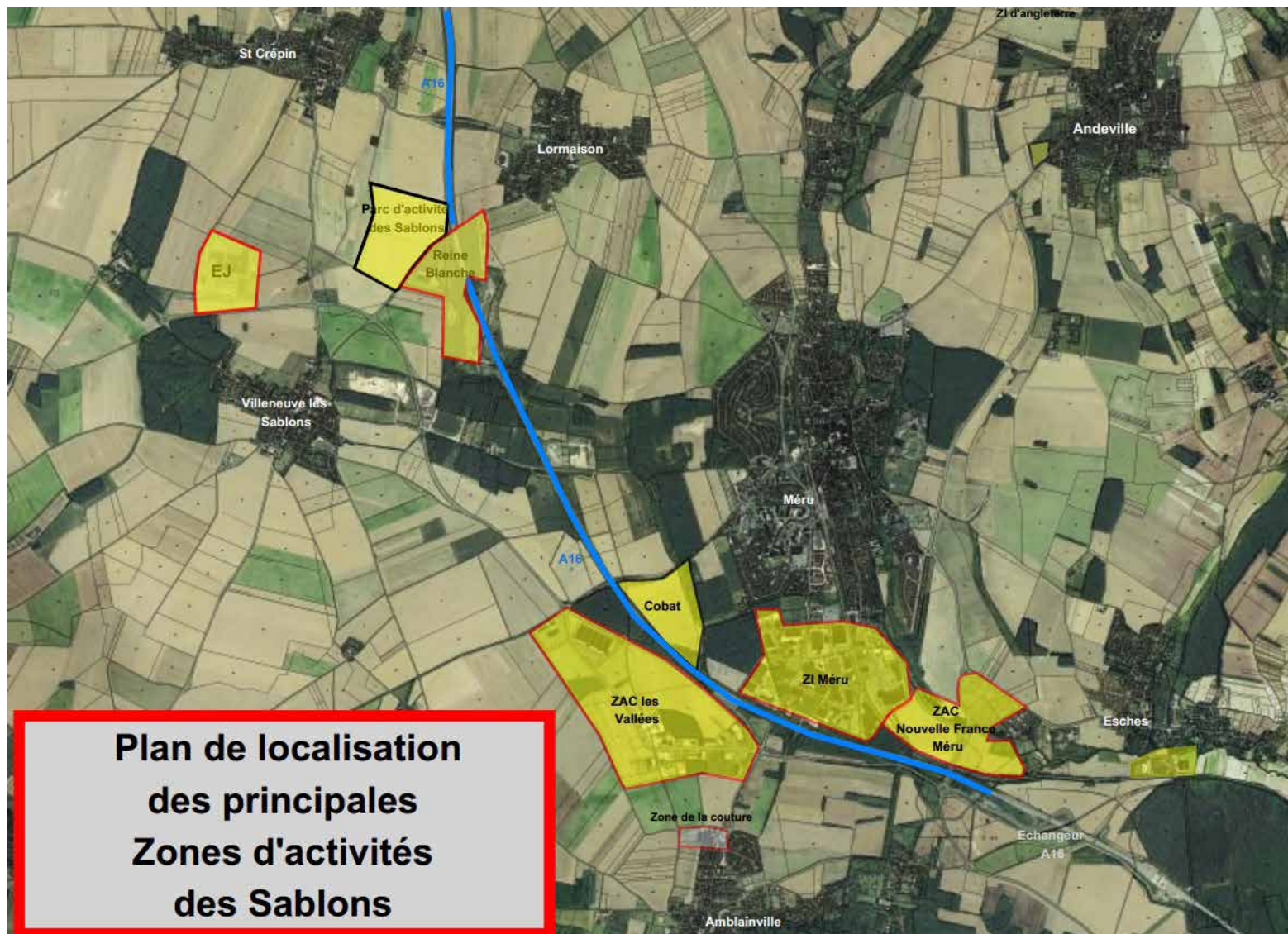


.....

Développement économique

Développement économique

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et en application de la loi NOTRe du 7 août 2015, **la C.C.S. est compétente pour assurer la gestion et le développement de la totalité des zones d'activités du territoire**, y compris les zones d'activités considérées jusqu'alors comme "communales" (ZA de Méru, ZA de la gare et de Vignoru à Esches, ZI Angleterre et ZA route de Méru à Andeville, ZA d'Outreville à Bornel, ZA à Amblainville, ZI à Hénonville, ZA à Saint-Crépin-Ibouvillers). Elles viennent ainsi s'ajouter aux zones d'activités "communautaires" pour lesquelles la C.C.S. était déjà compétente : ZAC les Vallées à Amblainville, Parc d'activité de la Reine Blanche, Zone d'activité de Treigny à Ivry-le-Temple, ZAC de la Nouvelle France (Méru-Esches).



Développement économique ZAC les Vallées

Projet PANATTONI

La CCS a consenti courant juin 2024 une promesse de vente portant sur un terrain d'environ 21 300 m² à Panattoni, au prix de 50€HT/m² soit un prix de **1 065 000€**.

L'entreprise *PANATTONI* a obtenu le permis de construire et l'arrêté ICPE pour la construction d'un ensemble immobilier comprenant :

- un bâtiment d'activité de 4 000 m²,
- un bâtiment d'activité de 6 000 m²,
- un bâtiment d'activité de 9 400 m² constitué de 3 cellules divisibles.

L'arrêté ICPE a été délivré et est purgé de tout recours. Indépendamment de l'ICPE, un recours a été déposé contre le permis de construire de sorte que le terrain ne peut à ce jour être commercialisé.

Le dossier reste à ce jour bloqué dans l'attente du jugement du Tribunal Administratif d'Amiens qui pourrait être rendu d'ici fin 2026. La vente ne pourra intervenir qu'après la fin de ce recours contentieux.



Développement économique ZAC les Vallées

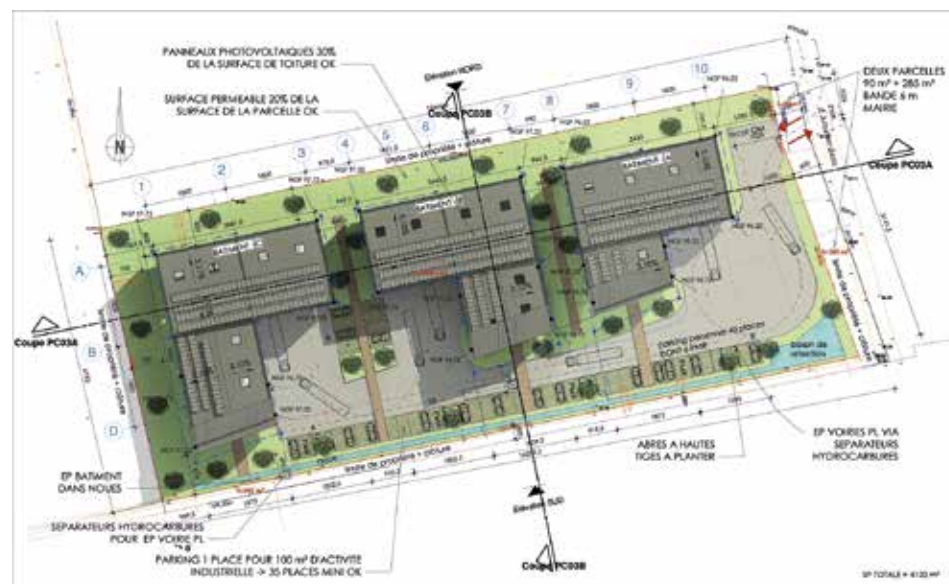
Projet SCI Alexiane

En complément du projet *PANATTONI* et conformément à la promesse de vente consentie par la CCS, Mme DELIE a obtenu un permis de construire pour la construction de 3 bâtiments d'activité accueillant un total de 8 cellules artisanales.

Le projet porte sur un terrain de 9 500 m² commercialisé par la CCS au prix de **475 000 €**. La vente étant liée au projet *PANATTONI*, elle est à ce jour bloquée par le contentieux en cours.

Travaux ZAC les Vallées

En tant qu'aménageur de la ZAC les Vallées, la CCS a réalisé la division et le bornage des terrains pour un coût de 1 975 € ainsi que des essais de déflexion en prévision de travaux de voirie pour un montant de **3 995 €**.



Développement économique ZAC les Vallées

Vente du terrain CMP The Dropper

En raison d'une forte croissance et suite à l'acquisition de nouvelles enseignes (notamment *La Chaise Longue*), l'entreprise *CMP* souhaite poursuivre son développement sur la ZAC les Vallées avec la construction d'un nouveau site dédié à l'innovation et au e-commerce qui accueillera un minimum de 150 emplois nouveaux sur la ZAC. *CMP* a déposé et obtenu un permis de construire pour la construction d'un ensemble immobilier de plus de 25 000 m² de surface d'activité dont 3 000 m² de bureaux sur un terrain de plus de 55 000 m².

Les travaux de construction de ce nouveau site ont débuté fin 2025 pour une livraison du site courant 2026.



Développement économique ZAC de la Nouvelle France : MERESSAN

Projet APRC zone C

La ZAC de la Nouvelle France est une ZAC privée dont *Meressan* est l'aménageur. *Meressan* a consenti une promesse de vente sur la Zone C au profit du constructeur *APRC*.

L'entreprise *APRC* a obtenu les arrêtés de permis de construire et ICPE pour la construction d'une plateforme logistique de 38 000 m². L'association Le Roso a déposé un recours devant le tribunal administratif. Les travaux de construction ne pourront débuter avant la fin du recours. Le dossier est bloqué à ce jour dans l'attente du jugement du Tribunal Administratif d'Amiens.



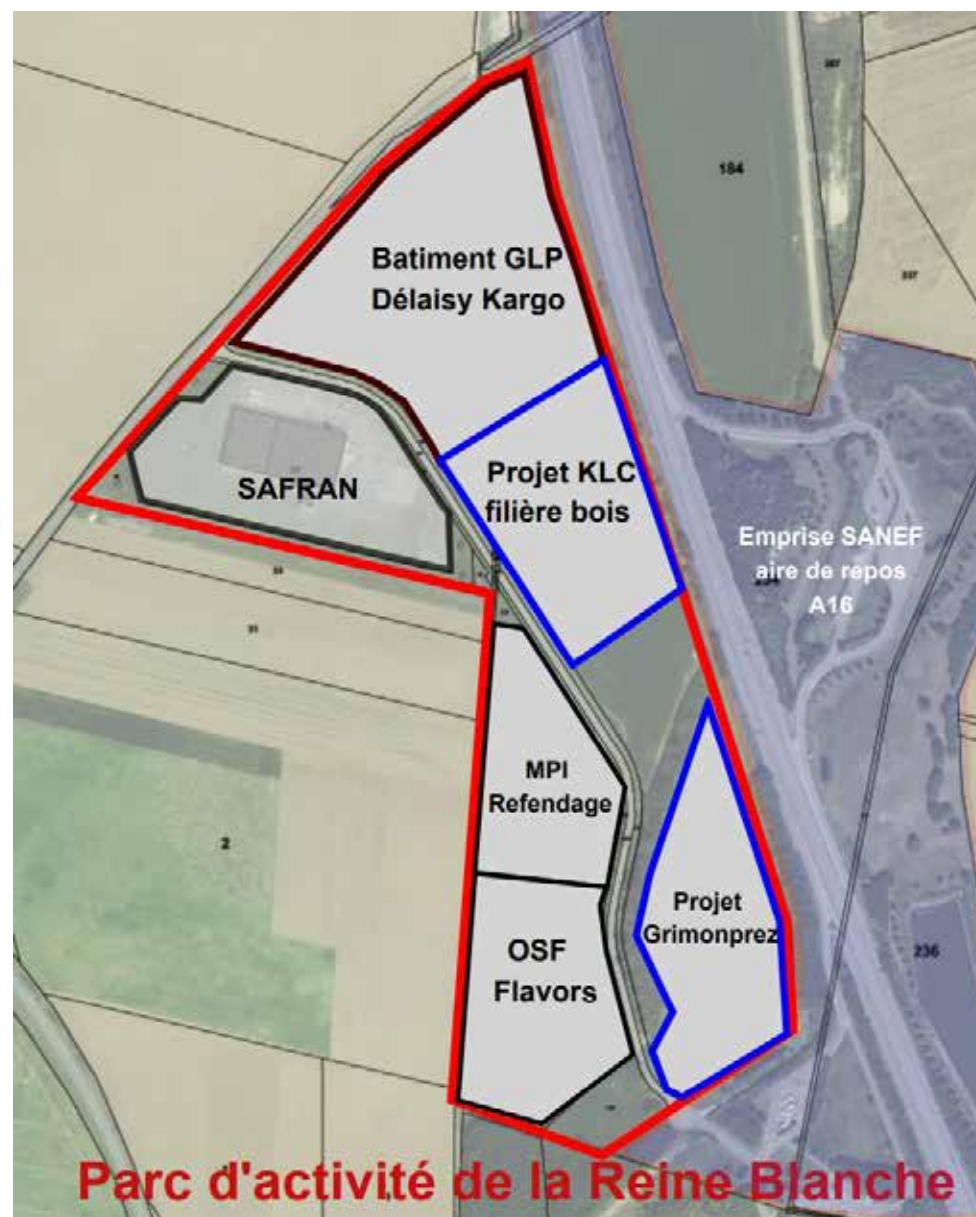
Développement économique

Parc d'activité de la Reine Blanche

Situé sur les communes de Saint-Crépin-Ibouwillers (60149) et Lormaison (60110), le parc d'activité de la Reine Blanche s'étend sur une surface totale de 22 hectares.

Les 15 hectares disponibles sont aménagés et commercialisés par la Communauté de communes des Sablons. On recense près de **450 emplois** répartis entre les sites *SAFRAN*, *DELAISY KARGO*, *MPI Refendage* et *OSF Flavors France*.

Le Parc d'activité comporte deux terrains à bâtir en cours de commercialisation par la CCS.



Développement économique

Parc d'activité de la Reine Blanche

Abandon projet KLC - filière Bois

La CCS a consenti une promesse de vente d'un terrain de 22 571 m² à l'entreprise KLC au prix de 40 €/m², soit un prix total de 902 840 € HT.

L'entreprise KLC Groupe envisageait l'implantation d'une unité de production de panneaux bois isolés et de fabrication de pièces de bois en lamellé collé au sein d'un bâtiment de près de 9000 m² de surface de plancher. Le permis de construire a été délivré en février 2025 et l'arrêté ICPE en octobre 2025.

Fin 2025, l'entreprise a informé la CCS de l'échec du rachat de la société de production bois, de sorte que le développement du projet Reine Blanche pour la création de la filiale dédiée à la production de pièces en bois est abandonné.

Il appartient à la CCS de remettre le terrain à la commercialisation.



Développement économique

Parc d'activité de la Reine Blanche

Abandon Projet GRIMONPREZ

La CCS a consenti une promesse de vente à l'entreprise *Grimonprez* portant sur un terrain de 20 848 m², commercialisé au prix de 40 € HT/ m² soit 833 920 € HT. L'entreprise a obtenu un permis de construire autorisant la construction d'un site industriel d'environ 6 500 m² de surface de plancher dédié à la fabrication d'engrenages pour les engins de travaux public et l'aéronautique.

La CCS a procédé à la réalisation du diagnostic archéologique courant 2025.

Fin 2025, l'entreprise a informé la CCS de sa mise en redressement judiciaire à la suite de la perte de ses deux principaux contrats, de sorte qu'elle est contrainte de renoncer à son projet d'implantation au sein du Parc d'activité de la Reine Blanche.

Il appartient désormais à la CCS de remettre ce terrain à la commercialisation.



Développement économique

Parc d'activité de la Reine Blanche

Renouvellement du Dossier Loi sur l'Eau (DLE) du PA de la Reine Blanche

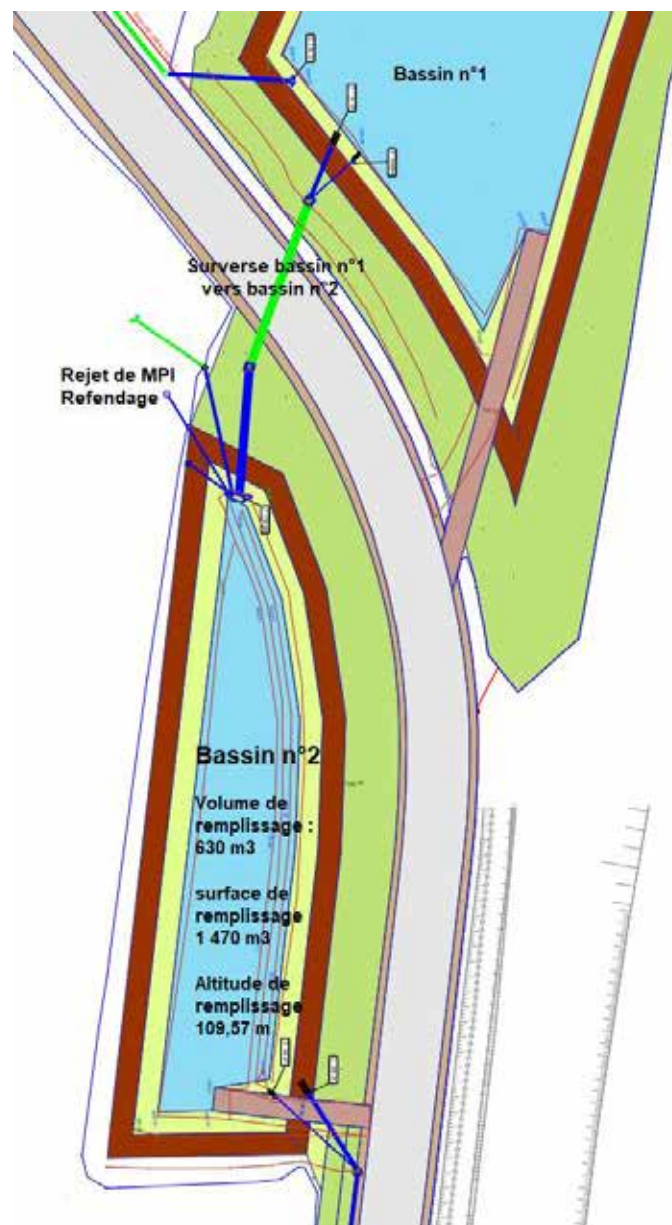
Le Parc d'activité de la Reine Blanche a fait l'objet d'une autorisation au titre de la Loi sur l'eau en date du 5 mars 2004, en application duquel 3 bassins de gestion des eaux pluviales de la zone ont été réalisés.

L'arrêté préfectoral valant autorisation au titre de la Loi sur l'eau étant expiré, il appartient à la CCS de le renouveler. Le bureau d'étude *VERDI* a été retenu courant 2025 pour réaliser les études nécessaires au renouvellement du DLE. Le coût de la mission s'élève à **14 500 € HT**.

Le dossier de renouvellement est en cours de finalisation et sera déposé prochainement pour instruction auprès des services de l'Etat. Le DLE fera l'objet d'une instruction de 12 mois par le service de la police de l'eau. Une enquête publique sera à réaliser courant 2026.

Travaux divers

En tant qu'aménageur du Parc d'activité de la Reine Blanche, la CCS a soldé les marchés de travaux déménagement du carrefour giratoire et de la rénovation de la rue de la Reine Blanche pour un montant de 30 599 € au titre de l'année 2025. Elle a par ailleurs pris en charge l'entretien des terrains en cours de commercialisation pour un montant de 3 000 € et a mis en place une signalétique complémentaire pour un montant de 1 758 €.



Développement économique Parc d'activité des Sablons

La Communauté de communes des Sablons souhaite promouvoir l'implantation de nouvelles entreprises et la création d'emplois à travers l'aménagement du Parc d'Activité des Sablons sur une emprise d'environ 35 Hectares sur la commune de Saint-Crépin-Ibouvillers.

Réalisation des travaux de viabilisation

La CCS s'est portée acquéreur des terrains du PA des Sablons pour un montant d'environ **3 500 000 €**.

Elle a ensuite lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès de l'ensemble des acteurs du développement économique à l'issu duquel le programme immobilier porté par l'entreprise *PRD* a été retenu.

La CCS a consenti une promesse de vente à *PRD* sur les 35 hectares du PA des Sablons. La première tranche porte sur une superficie de 180 000 m² commercialisée au prix de 45 €/m², soit une recette d'environ **8 000 000 €** en cas de vente des terrains.

PRD a déposé et obtenu un ensemble de 4 permis de construire sur la tranche 1.

La CCS a réalisé les travaux de desserte de la parcelle avec la création d'un giratoire incluant l'aménagement des extensions fibre et eaux usées pour un montant total (y compris travaux Reine Blanche) de **1 200 000 €**.

Le diagnostic archéologique a été réalisé en octobre 2025. La DRAC a levé le terrain de toute contrainte archéologique.

Courant 2025, la CCS a capté une prospection foncière du groupe *ACTION*. Le projet a été retenu et il a été décidé, en accord avec *PRD*, de réorienter le projet pour répondre aux besoins du porteur de projet.



Projet PRD – ACTION

Le groupe *ACTION* a choisi le Parc d'activité des Sablons, situé sur la commune de Saint-Crépin-Ibouvillers, pour implanter une future plateforme logistique. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 98 000 m² de surface de plancher, sur un terrain d'environ 18 hectares, en bordure de l'autoroute A16.

Développement économique Parc d'activité des Sablons

Cette implantation s'inscrit dans le cadre du développement économique engagé depuis plusieurs années par la Communauté de communes des Sablons, visant à renforcer l'attractivité du territoire tout en maîtrisant ses impacts.

Le groupe ACTION

ACTION est une enseigne de distribution discount d'origine néerlandaise, spécialisée dans les produits non alimentaires à prix accessibles. Présente en France depuis 2012, l'enseigne connaît une croissance soutenue et compte aujourd'hui plus de 850 magasins sur le territoire national. *ACTION* figure depuis trois ans parmi les enseignes préférées des Français et s'impose comme l'un des acteurs connaissant la plus forte croissance du secteur en Europe.

La plateforme logistique projetée à Saint-Crépin-Ibouville a vocation à approvisionner les magasins situés dans la moitié sud des Hauts-de-France, en Normandie ainsi que dans le nord de la région parisienne. Ce positionnement géographique permettra de rationaliser les flux logistiques et de réduire de plus d'un million de kilomètres par an les distances parcourues par les véhicules de transport.

Un projet conçu avec des exigences environnementales élevées

Développée par l'entreprise *PRD*, spécialisée dans l'immobilier logistique, la plateforme est conçue selon des standards environnementaux élevés et vise l'obtention de la certification internationale «BREEAM Outstanding», le plus haut niveau de performance durable pour ce type de bâtiment. Le projet intègre notamment une optimisation de l'utilisation du foncier, avec une réduction de plus de 20% des surfaces construites par rapport à un entrepôt logistique classique, rendue possible par la création de mezzanines. Il prévoit également l'installation de deux centrales photovoltaïques en toiture, pour une puissance totale de 8MWc, équivalente à plus de deux fois la consommation annuelle des habitants de Saint-Crépin-Ibouville.

La gestion de l'eau fait également l'objet de mesures spécifiques, avec la récupération des eaux pluviales pour l'alimentation des sanitaires et l'entretien des sols. Les stationnements seront réalisés en matériaux perméables et largement végétalisés, avec près de 200 arbres plantés afin de limiter les effets d'îlot de chaleur. Le projet exclut par ailleurs le recours aux énergies fossiles pour le chauffage des locaux et intègre des dispositifs en faveur de la biodiversité, accompagnés d'un suivi écologique pendant et après les travaux.

Un site classé SEVESO seuil bas

En raison de la taille du projet et de la présence d'une cellule dédiée au stockage de produits réglementés (piles, aérosols, produits d'entretien...), le site serait classé SEVESO seuil bas. Ce classement implique l'identification et l'encadrement strict des risques potentiels liés à l'activité.

Conformément à la réglementation en vigueur, le bâtiment intégrera l'ensemble des dispositifs de prévention et de protection requis et fera l'objet d'un suivi spécifique par les services en charge des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La plateforme est ainsi conçue pour être exploitée dans des conditions de sécurité maîtrisées, comparables à celles d'autres activités industrielles réglementées.

Un projet ancré dans l'économie locale

L'implantation d'*ACTION* devrait permettre la création de 80 emplois administratifs, de 500 emplois spécialisés dans la logistique et de 82 postes de conducteurs routiers. Elle représente ainsi une opportunité significative pour le bassin d'emploi du sud-ouest de l'Oise.

Au-delà des emplois, le projet générera des ressources fiscales conséquentes pour la Communauté de communes, contribuant directement à sa capacité d'action en matière d'aménagement du territoire et d'amélioration durable du cadre de vie des habitants.

Cet ancrage local se traduit également par l'existence et le développement de filières de formation adaptées aux besoins du secteur logistique,

Développement économique Parc d'activité des Sablons



notamment au lycée des métiers Lavoisier de Méru, ainsi que par l'initiative d'acteurs économiques locaux comme *CMP*, implanté à Amblainville, à l'origine du *Campus DROPPER*, centre de formation dédié aux métiers de la logistique.

Aménagements et gestion des flux de circulation

Le projet s'inscrit dans la continuité des investissements réalisés par la CCS pour l'aménagement du Parc d'activité des Sablons. Le Département de l'Oise a également contribué à ce développement par la requalification du carrefour giratoire de la RD205. Les deux collectivités ont d'ores et déjà prévu de poursuivre les aménagements routiers afin d'anticiper l'arrivée de la plateforme et de gérer les flux de circulation supplémentaires.

ACTION s'engage par ailleurs à encadrer strictement les itinéraires empruntés par ses véhicules, en orientant prioritairement le trafic vers l'autoroute A16. Seules quelques dessertes locales, vers des magasins situés à proximité immédiate du site comme Méru ou Trie-Château, feront exception.

Un projet soutenu par les élus locaux

Au regard des enjeux économiques et territoriaux, le projet *ACTION* a fait l'objet d'un avis favorable adopté à l'unanimité par les élus locaux lors du conseil communautaire du 18 décembre 2025. Il est actuellement en cours d'instruction et a donné lieu à une consultation publique organisée du 26 novembre 2025 au 26 février 2026, permettant à chacun de s'informer et de s'exprimer.

En accord avec la CCS, *PRD* a déposé un nouveau permis de construire le 17 octobre 2025 ainsi qu'un dossier ICPE dans le cadre du projet *ACTION*.

Planning de l'opération

PRD espère démarrer les travaux en septembre 2026 pour une livraison du site fin 2027.

Le promoteur n'exclut pas, en fonction de la volonté d'*ACTION*, de démarrer les travaux sans attendre la purge des éventuels recours.





Aménagement du territoire

Habitat et logement



Guichet de la demande de logement social

Depuis juillet 2022, le guichet de la Communauté de communes des Sablons accompagne les demandeurs en difficultés dans la création de leur demande de logement social et assure le suivi des demandes de logement social. Le service reçoit sur rendez-vous le public au sein de la maison de l'Habitat à Méru. Des permanences sont également occasionnellement assurées en mairie d'Andeville et de Bornel.

Le guichet enregistre **90 nouvelles demandes de logements en 2025**, soit 6,93 % du total des nouvelles demandes contre 10 % en 2024. La baisse du nombre de dépôt par le guichet témoigne de l'accroissement continu des dépôts des demandes en ligne via le Système National d'Enregistrement. Par ailleurs, le guichet enregistre la modification de 136 demandes en 2025. Un certain nombre d'entre elles concerne des demandeurs qui ont initialement créé leur première demande auprès du guichet.

Dans le cadre de ses missions d'information, le guichet maintient la permanence téléphonique

et par courriel du lundi au vendredi auprès des demandeurs ou de toute personne intéressée par un logement social, pour les renseigner sur leurs démarches et sur les conditions d'accès au parc social (ex: éligibilité, critères de priorités, classement du demandeur, délai d'attente moyen, atlas parc social, ...).

En 2025, 117 usagers ont pris contact avec le guichet, pour solliciter des informations d'ordre général ou pour prendre un rendez-vous. Les usagers qui s'adressent au guichet pour solliciter une demande d'attribution directe de logement sont désormais moins nombreux. Cette évolution traduit une meilleure connaissance, pour les usagers, des interlocuteurs compétents pour traiter ce type de demande (réservataires ou bailleurs).

Le guichet participe également à l'attribution des logements lors des commissions d'attributions des logements organisés par les bailleurs sociaux, en étroite collaboration avec les communes. **En 2025, le guichet a participé à 80 commissions, en présentiel ou à distance.**

Permis de louer/diviser



Lancement de l'instruction par la CCS des permis de louer à Méru, Andeville et Bornel

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la CCS assure depuis le 1^{er} janvier 2025 l'instruction des demandes de permis de louer. De sorte, elle est chargée de contrôler l'état des logements situés dans les périmètres définis pour toute nouvelle mise en location.

L'objectif principal est de s'assurer de la décence (santé et sécurité) des logements en cohérence avec les orienta-

tions définies dans le Plan Local de l'Habitat des Sablons. Ce dispositif permet d'améliorer la connaissance du parc de logements privés mis en location sur le territoire des Sablons, de s'assurer que les diagnostics techniques immobiliers soient à jour et d'empêcher la location de logements portant atteinte à la sécurité et à la santé de ses occupants.

La CCS est compétente pour instruire les demandes de permis de louer :

- depuis le 1^{er} janvier 2025 pour le centre-ville de la commune de Méru ;
- depuis le 1^{er} juillet 2025 pour les centres-villes des communes de Bornel et d'Andeville.

Sanctions applicables et politique de régularisation

Conformément à la délibération de la CCS du 26 juin 2025, en cas d'absence de demande ou de rejet d'autorisation de mise en location d'un logement, le propriétaire est passible d'une amende allant de 1 000 € à 15 000 € en fonction des situations (500 € dans le cas de Bornel). A ce jour, aucune sanction n'a été engagée.

Un partenariat avec la CAF a été conclu permettant à la CCS de connaître les nouveaux allocataires présents sur le territoire et de régulariser des situations quand les propriétaires n'ont pas accompli les démarches pour l'octroi d'un permis de louer (une vingtaine de dossiers ouverts grâce à cet échange de données).

Données chiffrées pour 2025

Méru : 114 dossiers ouverts dont :

- 63 accords simples,
- 14 accords sous conditions,
- 6 refus,
- 6 courriers de prescriptions de réalisation de travaux,
- 12 récépissés et demandes de pièces complémentaires concernant les diagnostics,
- 7 récépissés en attente de visite du logement,
- 6 dossiers ouverts en attente de dépôt complet,

Andeville : 2 dossiers ouverts (2 accords simples),

Bornel : 3 dossiers ouverts dont 2 récépissés de dépôt.

Mise en place du dispositif des permis de diviser sur plusieurs communes

Afin de lutter contre les divisions de logements existants contrevenant à leur décence, la CCS est compétente depuis le 1^{er} juillet 2025 pour l'instruction des permis de diviser au titre de la législation relative à la décence des logements issue du Code de la construction et de l'habitation (CCH) pour les communes suivantes pour un périmètre défini : Amblainville, Andeville, Bornel, Esches, Laboissière-en-Thelle, La Drenne, Méru, Villeneuve les Sablons.

En vertu de l'article L. 126-18 du CCH, la CCS instruit les permis de diviser dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme ce qui lui permet une instruction complète tant au titre de l'urbanisme qu'au titre de la décence.

Service d'Urbanisme Mutualisé (SUM)

Les missions du service d'instruction

- La pré-instruction
- L'instruction
- La rédaction des actes
- Le conseil aux communes

Rappel des missions d'assistance

- La veille juridique
- L'assistance juridique ponctuelle (phase pré-contentieux)
- L'assistance technique pour le PLU (règlement d'urbanisme)

Bilan de l'instruction des Demandes d'Autorisation d'Urbanisme

- Pour l'année 2025, le SUM a instruit un total de 1 318 dossiers d'urbanisme, contre 1 159 pour l'année 2024.

Bilan financier

- Le fonctionnement du service d'urbanisme mutualisé représente un total de **176 289,86€** de dépenses de fonctionnement comprenant 163 310€ de charges de personnel et des frais divers de 4 345€ incluant notamment les frais d'affranchissement, les fournitures administratives et le coût de maintenance du logiciel d'instruction.
- La recette totale du service s'élève à **101 642 €** dont **91 015 €** proviennent de la facturation aux communes des dossiers instruits.

Instruction dématérialisée avec le GNAU

La Communauté de communes des Sablons a mis en place son Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Le GNAU est une plateforme en ligne gratuite permettant aux porteurs de projet de déposer tous leurs dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme en quelques clics. Le GNAU permet ainsi de dématérialiser l'instruction des autorisations d'urbanisme. On constate une dématérialisation progressive de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Service d'Urbanisme Mutualisé (SUM)

Communes	Cua	Cub	DP	PC	PD	PA	TOTAL	Part d'arrêtés/communes
Amblainville	47	0	38	11	1	0	97	7,36%
Andeville	9	8	53	7	3	0	80	6,07%
Beaumont-les-Nonains	0	1	8	0	0	0	9	0,68%
Bornel	111	11	71	11	0	1	205	15,55%
Chavençon	2	0	3	2	0	0	7	0,53%
Corbeil-Cerf	7	0	7	3	2	0	19	1,44%
Esches	0	5	13	8	0	0	26	1,97%
Hénonville	14	0	25	4	1	0	44	3,34%
Ivry-le-Temple	0	3	17	2	0	1	23	1,75%
Laboissière-en-Thelle	1	1	23	3	0	0	28	2,12%
La Drenne	31	4	31	3	0	0	69	5,24%
Les Hauts Talican	0	2	23	4	1	0	30	2,28%
Lormaison	0	1	4	5	2	0	12	0,91%
Méru	211	1	199	26	4	0	441	33,46%
Montchevreuil	24	7	29	6	0	1	67	5,08%
Monts	7	0	6	2	0	0	15	1,14%
Neuville-Bosc	11	3	12	4	0	0	30	2,28%
Saint-Crépin-Ibouvillers/Montherlant	0	0	22	8	0	0	30	2,28%
Valdampierre	32	4	31	6	2	0	75	5,69%
Villeneuve-les-Sablons	2	1	6	2	0	0	11	0,83%
Total des actes	509	52	621	117	16	3	1318	100%

Gens du voyage

La Communauté de communes des Sablons assure la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage de Méru en régie directe depuis 2018 afin de rationaliser les coûts de gestion.

Pour l'année 2025, la gestion de l'aire d'accueil et de grand passage représente une **dépense totale de 60 489 €** répartie de la manière suivante :

- environ 42 070 € pour les charges diverses incluant les consommations d'eau et d'électricité (38 750 € pour ce seul poste de dépense),
- 18 419,76 € pour les frais de personnel,.

La collectivité a perçu un total de **18 039,33 € de recettes** liées à l'exploitation de l'aire d'accueil et son occupation par les gens du voyage.

Elle a perçu également une **subvention de 31 294 €** versée par la CAF au titre de l'année 2025.

Enfin, concernant la fréquentation de l'aire d'accueil, la totalité des 20 places de stationnement sont occupées depuis plusieurs années par des familles en cours de sédentarisation, correspondant ainsi à une moyenne annuelle de 100 % d'occupation effective de l'aire sur la totalité des emplacements existants.



Opération Façades

L'**Opération Façades** est un dispositif propre à la Communauté de Communes des Sablons qui vise à inciter les habitants de l'intercommunalité à entreprendre des travaux de rénovation, de nettoyage ou de restauration des façades visibles depuis la rue par un accompagnement technique et financier. La décision d'attribution de la subvention est effectuée après étude des dossiers par la *Commission Façade*.

Sous quelles conditions ?

- L'habitation concernée doit être construite antérieurement à 1960 (habitation principale ou secondaire) ;
- Seuls les travaux entrepris sur les façades visibles de la rue peuvent faire l'objet de l'octroi de la subvention ;
- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise du bâtiment inscrite au Registre des métiers ou Registre du commerce et des sociétés et ayant une qualification concernant les travaux de façades ;
- Les prescriptions architecturales établies par le CAUE lors de la visite préalable doivent être respectées ;
- La demande de subvention doit être effectuée avant tout travaux.

Des dispositifs particuliers complémentaires

Les communes de Méru, Hénonville, Saint-Crépin-Ibouwillers, Neuville-Bosc et Valdampierre s'associent à la C.C.S. afin d'encourager la rénovation des façades aussi bien en cœur de ville que dans les villages et apportent des aides supplémentaires incitatives. Celles-ci s'ajoutent à la participation déjà apportée par la C.C.S. dans le cadre de l'opération façades

classique. Ainsi le montant de subvention est porté à 80 % à Méru centre, 60 % à Hénonville et Saint-Crépin-Ibouwillers et 40 % à Neuville-Bosc. Valdampierre participe à hauteur de 500 € par opération.

Par ailleurs, une aide complémentaire peut-être apportée par la C.C.S. dans le cadre de l'utilisation de matériaux écolabellisés et/ou locaux :

- 50% du coût TTC des matériaux locaux (aluminium : matériau transformé en France / bois : matériau produit et transformé en France / briques : matériau produit dans la Région Hauts-de-France) ou écolabellisés (PEFC ou FSC)
- L'aide est plafonnée à 6 000 € et est octroyée sans condition de ressource.
- Aide cumulable avec la subvention accordée pour la rénovation de la façade
- Uniquement sur la fourniture des matériaux

Cette opération unique dans l'Oise permet de renforcer l'attractivité et l'image de nos villes et villages.

En 2025

- **17** visites ont été effectuées dont **15** concernant de nouveaux dossiers
- Aucun dossier visé en commission n'a bénéficié d'un accord de subvention

Bien qu'une partie des personnes vues en tournée façade ne va pas au bout de la démarche et ne dépose pas de dossier de demande de subvention, il faut noter que celles-ci ont pu, néanmoins, bénéficier de conseils techniques gratuits dans le cadre des visites.





Dans le cadre du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** (NPNRU), la Communauté de Communes des Sablons est engagée, aux côtés de la ville de Méru, dans un projet de requalification du quartier Saint-Exupéry.

Cet engagement s'est traduit par la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain le 09 novembre 2020 par les partenaires suivants :

- La Communauté de Communes des Sablons
- La ville de Méru
- La SA HLM du département de l'Oise
- L'OPAC de l'Oise
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Action Logement Services
- La Région Hauts-de-France
- L'ANRU
- L'Etat

Le projet urbain détaillé dans la convention consiste en une réhabilitation de l'ensemble du patrimoine bâti du quartier ainsi que des espaces publics (espaces verts, stationnement, voirie) :

- réhabilitation de la rue du 8 mai 1945 avec la réalisation d'une piste réservée aux mobilités douces (allant du carrefour au nord du quartier jusqu'à la rue Bellonte)
- requalification de la rue Saint-Exupéry (voie interne au quartier). A cette occasion, le nombre de places de stationnement sur le quartier sera augmenté : 1,5 places par logement, soit au total 270 places de stationnement contre 180 environ avant requalification.
- mise en valeur des espaces verts et intégration d'une gestion différenciée des eaux pluviales
- réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées
- réaménagement du carrefour au nord du quartier afin de pacifier les différentes circulations

• réhabilitation de l'ensemble des logements de la SA HLM 60. Le programme de travaux de la SA HLM 60 poursuit **4 objectifs principaux** :

- l'amélioration thermique des logements (isolation par l'extérieur, changement des menuiseries, remplacement des radiateurs, etc.)
- l'amélioration de la sécurité des logements (mise au norme de l'électricité, etc.)
- l'augmentation du confort des logements (remplacement des équipements sanitaires, rénovation des balcons, etc.)
- le renforcement de la qualité technique des bâtiments (installation d'une VMC collective, requalification des halls d'entrée, etc.)

- Les travaux de réaménagement du quartier sont décomposés suivant 3 phases: (voir plan en bas à droite)



PRIR

Les travaux de la phase 2 ont débuté en août 2023 et se sont poursuivis jusqu'en 2025 avec la plantation des espaces verts. Cette phase comprenait les interventions suivantes :

- La requalification de la rue Saint-Exupéry
- La requalification des espaces verts et des espaces résidentiels
- La requalification des réseaux d'eaux usées et d'eau potable
- L'aménagement des dispositifs de gestion des eaux pluviales
- L'aménagement des places de stationnement

L'appel d'offres relatif à la réalisation des travaux de la phase 3 a été lancé en 2025. Les entreprises sélectionnées sont les suivantes :

- Lot 1 : Terrassement - Voirie - Assainissement - Réseaux divers : *EUROVIA*
- Lot 2 : Alimentation en eau potable : *BARRIQUAND*
- Lot 3 : Éclairage public : *BIR*
- Lot 4 : Espaces verts - mobilier : *HIE PAYSAGE*

Pour l'année 2025, les dépenses suivantes ont été mandatées :

- Travaux de la phase 2 : **572 378,17 € TTC**
- Maîtrise d'œuvre : **8 318,09 € TTC**

La participation prévisionnelle totale de la CCS dans le cadre de ce projet s'élève à **1 162 248,98 € H.T.** Au-delà du financement des travaux sur les espaces publics, la Communauté de Communes des Sablons et la ville de Méru apportent un soutien financier à la SA HLM 60 pour la réhabilitation de ses logements à hauteur de 290 760€ chacune.



Plan de Mobilité Simplifié

Le Plan de Mobilité Simplifié détermine les principes régissant l'organisation des conditions de mobilité des personnes et du transport de marchandises, en tenant compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population, afin d'améliorer la mise en œuvre du droit à la mobilité.

Aussi, le Plan de Mobilité Simplifié de la CCS couvre l'ensemble du territoire et propose à la fois un schéma du réseau de transport en commun (lignes régulières et/ou TAD) optimisé et répondant mieux aux besoins des habitants des Sablons, et un schéma des liaisons douces à développer sur le territoire depuis les communes rurales vers Méru et la Vallée de l'Esches ou entre communes rurales.

À l'issue d'un travail collaboratif avec les partenaires et les habitants du territoire, le PMS de la CCS a été adopté le 22 mars 2022. La stratégie du plan de mobilité ainsi que le plan d'actions (20 actions au total) sont définis autour de **3 axes majeurs** :

- **Développer les mobilités douces et favoriser leur pratique**, notamment auprès des jeunes et des actifs mais aussi pour les déplacements de proximité
- **Optimiser et réorganiser le réseau de transports en commun** pour l'adapter aux différents usagers, en particulier les actifs
- **Réduire la dépendance à l'automobile** en développant des solutions de mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle (covoiturage, autopartage...)

Scénario retenu

Mobilité douces

- ➡ Liaison sécurisée sur les 5km autour de Méru
- ➡ Jalonement sur les 15km autour de Méru
- ➡ Liaison sécurisée de moins de 5km depuis les pôles relais
- ➡ Itinéraire cyclable entre les bourgs
- ▨ Améliorer les centres bourgs en direction des écoles, centres commerciaux, gares et arrêts TC
- ★ Améliorer les services en gare
- Améliorer les modes doux dans les ZAC

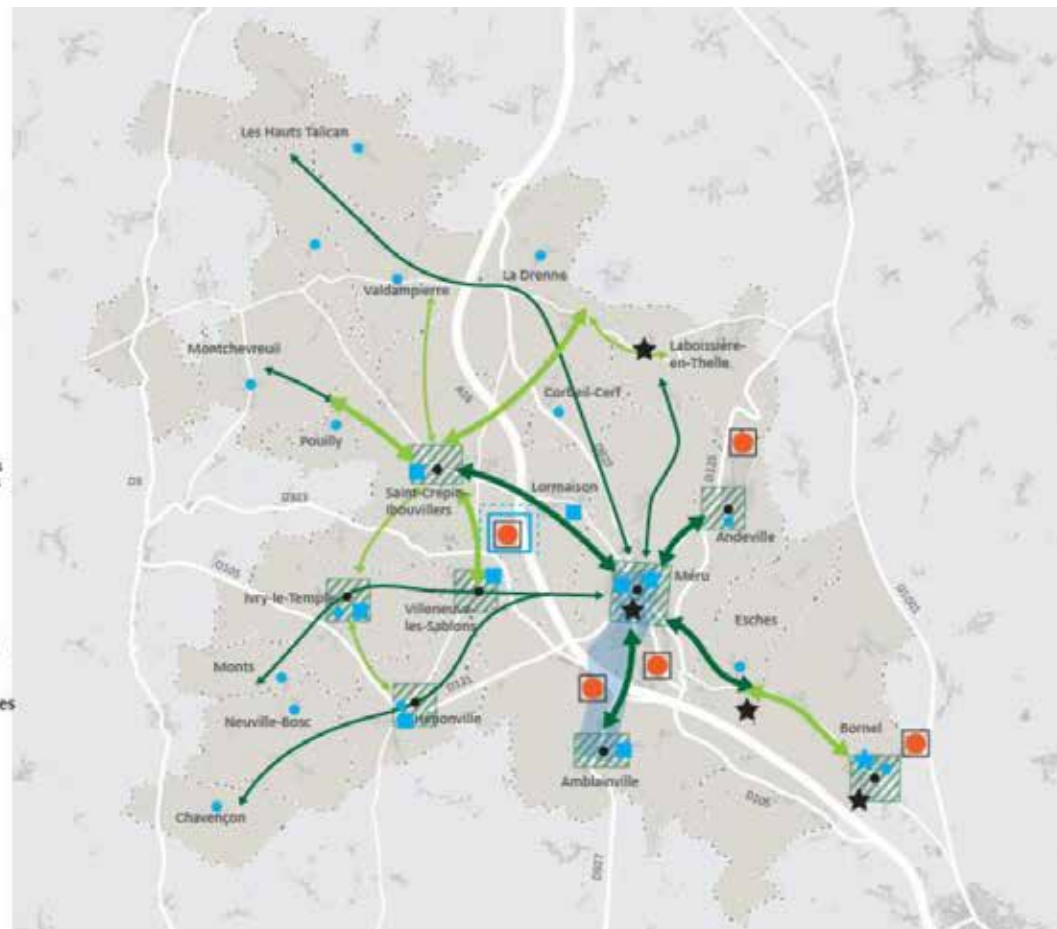
Transports en commun

- ▨ Création d'arrêts de TCAD vers la ZAC de St-Crépin-Ibouvillers
- ▨ Optimisation des lignes régulières
- Optimisation du TCAD
- ▨ Equiper les arrêts TC de consignes vélo
- ★ Equiper la gare de Méru et Bornel d'un P+R, et la gare de Méru d'un service de location VAE

Voiture et mobilités alternatives

- Compléter le maillage de station de mobilité
- Equiper les ZAE de places de covoiturage et amélioration des modes doux

A 0 5km
INGETEC
04/2021



Plan de Mobilité Simplifié

Covoiturage

La Communauté de Communes des Sablons a poursuivi son action de promotion du covoiturage en 2025 sur les trajets domicile-travail grâce à la convention de partenariat signée avec la société BlaBlaCar Daily.

Afin de favoriser la pratique du covoiturage sur les trajets domicile-travail la CCS propose un système d'incitation financière pour les covoitureurs. Ainsi, en 2025, les covoitureurs dont la destination se trouvait être une des 21 communes de la CCS et dont les trajets ont été avérés ont pu bénéficier des avantages suivants :

Les conducteurs effectuant un trajet d'au moins 2 km sont incités de la manière suivante :

- De 2 à 15 km : 1,50€ par passager transporté
- De 15 à 30 km : 1,50€ par passager + 0,10€ par km supplémentaire au-delà de 15 km par passager transporté
- Au-delà de 30 km : 3€ par passager transporté

Les passagers effectuant un trajet d'au moins 2 km sont incités de la manière suivante :

- Trajets gratuits

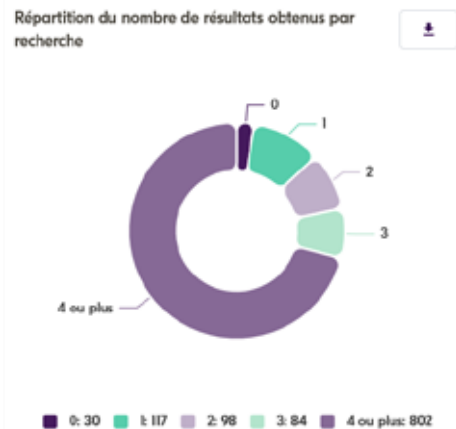
En cas d'annulation du trajet retour par un conducteur, BlaBlaCar Daily assure le retour du passager grâce à sa garantie retour maison sans avance de frais pour ce dernier.

Dès sa mise en place, ce service a rencontré une réussite auprès des utilisateurs et a permis de convertir à cette pratique des personnes n'ayant pas recours au covoiturage jusqu'alors.

Le bilan de l'année 2025 est le suivant :

63 878 trajets en covoiturage
1 845 247 km parcourus
401 526 kg de CO₂ évités
166 365 € perçus par les conducteurs
1 149 inscrits sur l'application
903 covoiturages activés

Dans 96% des recherches, les utilisateurs se voient proposer au moins 1 trajet et dans près de 71% des cas ce sont au moins 4 trajets et plus qui ressortent de la recherche :



En mars 2025, la CCS s'est vu décerner le trophée Covoit' Territoires 2025, remis par BlaBlaCar Daily, dans la catégorie "Hauts-de-France - Territoire de moins de 100 000 habitants". Cette distinction récompense les territoires les plus engagés dans le développement du covoiturage du quotidien et leur mobilisation en faveur d'une mobilité plus durable.

Une somme de 112 595,54 € a été mandatée en 2025 pour financer ce service.

Autopartage

Depuis le 15 mars 2023, un service d'autopartage a été mis en place sur le territoire par la société Getaround qui finance ce service. Pour cela, un véhicule est mis à disposition en gare de Méru. La Communauté de Communes des Sablons a mis à disposition de cet opérateur la place nécessaire au stationnement de ce véhicule et a procédé à la signalisation verticale et horizontale sur celle-ci.



Ce service permet de répondre aux objectifs du PMS en limitant le recours à la voiture individuelle.

Sur l'année 2025, 35 réservations ont été enregistrées :

Mois	Locations	Mois	Locations
janvier	5	juillet	0
février	3	août	2
mars	0	septembre	3
avril	4	octobre	10
mai	0	novembre	5
juin	2	décembre	1
Total 35			

Pour les mois durant lesquels aucune réservation n'a été enregistrée, les explications suivantes peuvent être avancées :

- Mars : problème électronique de déverrouillage du véhicule ayant entraîné des annulations de locations.
- Mai : une location très longue fin avril jusqu'à fin mai : pas de location en mai.
- Juillet : Des réservations mais des annulations avant la prise en main du véhicule par les locataires.

Ces résultats sont encourageants pour la société Getaround et laissent penser qu'un usage répété de l'autopartage à Méru est possible.

Plan de Mobilité Simplifié

Développement de la pratique du vélo électrique

La CCS souhaite proposer un service permettant aux habitants de tester la pratique du vélo électrique. À cette fin, un dispositif de location de boîtiers d'assistance électrique, adaptables sur des vélos classiques, doit être déployé pour des durées de 1, 3 ou 6 mois. Ce service offre aux usagers l'opportunité d'expérimenter concrètement les avantages de ce mode de déplacement et de décider, en toute connaissance de cause, d'un éventuel investissement dans un vélo à assistance électrique. Dans ce cadre, 50 boîtiers seront proposés à la location.

Ce service sera ouvert à l'ensemble des habitants du territoire (scolaires, actifs, etc.) et accessible directement pour les mairies de la CCS (21 communes). Il sera géré en régie directe par les services de la Communauté de Communes.

Sa mise en place s'inscrit en parallèle du développement des infrastructures cyclables sur le territoire, permettant aux utilisateurs de circuler dans des conditions de sécurité renforcées. Ces deux leviers complémentaires contribuent au développement de la pratique du vélo sur le territoire.

La société *VEBO* fournira les 50 boîtiers pour un montant total de **24 016,70€ H.T.**, incluant notamment la fourniture du matériel, la formation des agents à la maintenance de premier niveau, ainsi que le service après-vente. Ce projet bénéficie du soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO 3, à hauteur de **12 506,50 €** (montant prévisionnel).

Soutenu par



Projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO 3



Réalisations

Patrimoine

■ Andeville

Mairie

Une commande a été passée en novembre 2025 auprès de l'entreprise *BONNAIRE* pour le changement des volets en bois par des volets en aluminium pour **un montant de 56 145,95 € HT.**



■ Hénonville

Pavillons et écuries

L'agence *CAILLAULT* a remis en juillet 2025 le diagnostic relatif à la restauration des deux derniers pavillons ainsi que des anciennes écuries.

L'étude met en évidence un état de dégradation très avancé des pavillons Sud et Ouest, nécessitant des travaux de restauration importants.

Les estimations financières établies par l'architecte sont les suivantes :

- Pavillon Sud : 1 497 066 € HT
- Pavillon Ouest (extérieur et structure) : 757 612 € HT
- Pavillon Ouest (aménagement intérieur) : 450 000 € HT
- Anciennes écuries (extérieur) : 258 587 € HT
- Anciennes écuries (aménagement intérieur) : 230 000 € HT



Cette opération s'inscrit dans le cadre de la compétence de la CCS en matière de restauration du patrimoine et permettra d'achever les travaux engagés sur le site depuis juin 2001, à l'occasion de la première tranche de restauration du pavillon Nord.

Compte tenu de l'importance du coût des travaux, la CCS a choisi de programmer l'opération par phases, en commençant par la restauration du pavillon Ouest. Ce projet s'intègre également dans la volonté de la commune d'Hénonville de transférer la mairie dans ce pavillon ainsi que dans les anciennes écuries. **Le montant global des travaux est estimé à 1 700 000 € HT.**

Dans cette perspective, une convention de groupement de commandes a été conclue en décembre 2025 entre la CCS et la commune d'Hénonville. Celle-ci définit les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que la répartition financière des travaux : la CCS prendra en charge la restauration extérieure et structurelle du pavillon Ouest,



tandis que la commune assurera la restauration extérieure des écuries ainsi que les aménagements intérieurs des deux bâtiments.

■ Ivry-le-temple

Église Saint-Martin – Réparation des verrières du chœur

Un nouvel appel d'offres a été lancé pour le lot couverture, précédemment déclaré infructueux. Aucune candidature n'a toutefois été reçue.

■ La Drenne

Église Saint-Jean-Baptiste de Le Déluge

Des grilles anti-volatiles ont été installées sur chaque baie d'abat-son par l'entreprise *BODET Campanaire*, pour un montant de **3611 € HT.**

Église Saint-Nicolas de La Neuville d'Aumont

Les travaux d'installation d'un paratonnerre ont été commandés à la société *BODET Campanaire* pour un montant de **15 182,67 € HT.**

Réalisations

■ Méru

Église Saint-Lucien

Restauration de l'orgue classé Monument Historique

La demande d'autorisation de travaux a été déposée auprès de la DRAC Hauts-de-France. Parallèlement, Monsieur BROTTIER, maître d'œuvre de l'opération, a élaboré le dossier de consultation des entreprises. L'appel d'offres a cependant été déclaré infructueux faute d'offres reçues.

Montant prévisionnel des travaux 170 000 € HT.

Travaux de réparation de maçonnerie

Des travaux de reprise d'enduits et de consolidation d'une corniche en pierre ont été réalisés par la société CCR pour **un montant de 7 060,33 € HT.**

Avant



Après



Mairie

Une reprise partielle du soubassement de la façade sud a été effectuée par la société CCR pour **un montant de 2 316,29 € HT.**

■ Montchevreuil

Église Saint-Sulpice de Bachivillers

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Atelier d'Architecture Dimitri TOROSSIAN.

Engagés en avril 2024, les travaux de restauration

de l'église se sont poursuivis tout au long de l'année 2025, avec une réception des travaux en décembre 2025.



Durant cette période, les interventions ont porté sur :

- la réfection des charpentes ;
- la réalisation de nouvelles couvertures en tuiles plates ;
- la création d'une voûte en bois dans la nef ;
- la poursuite des travaux de maçonnerie intérieure ;
- la mise en place d'une nouvelle installation électrique ;
- la mise en lumière intérieure ;
- la restauration de l'horloge et l'installation de nouveaux cadrans ;
- la repose des vitraux restaurés et de leurs grilles de protection ;
- l'installation d'un paratonnerre.

Un montant de 589 219,02 € TTC a été mandaté en 2025

■ Commune de Neuville-Bosc

Église Saint-Martin

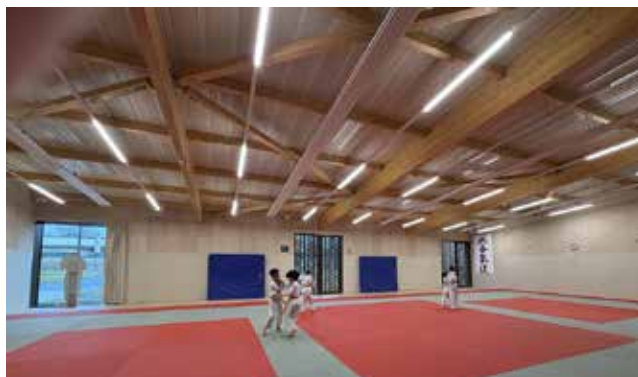
Les travaux de restauration des bancs et des planchers de la nef ont été réalisés en 2025 par l'entreprise GLODT pour un montant de **34 581 € HT.**

■ Commune de Valdampierre

Église Notre-Dame

Afin de limiter l'usure de deux points d'appui fortement sollicités, un quart de tour de la cloche a été commandé. Les travaux ont été confiés à l'entreprise BIARD ROY pour un montant de **7 490 € HT.**

Réalisations



Équipements

■ Commune nouvelle de Bornel

Construction d'un gymnase

La construction de cet équipement de 2 026 m² de surface de plancher comprend :

- une salle polyvalente de 150 m² à vocation festive, pouvant fonctionner de manière indépendante ;
- une salle multisports de 684 m² avec espace spectateurs ;
- un dojo de 330 m² ;
- une salle de sports de combat de 140 m² ;
- différents locaux annexes : hall d'entrée, sanitaires, vestiaires, espaces de rangement, office et locaux techniques.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'agence *Bohuon – Bertic Architectes*.

L'année 2025 a été consacrée à la finalisation des travaux de l'équipement. La réception du chantier est intervenue le 5 mai 2025.

Un montant de 660 242,44 € TTC a été mandaté en 2025.

■ Ivry-le-Temple



Construction d'une salle socio-culturelle, de deux classes et d'un espace périscolaire

Le projet, conçu de plain-pied, s'articule autour de trois pôles fonctionnels :

1. École maternelle : un hall d'accueil, un bureau, une salle des maîtres, deux salles de classe, une salle de sieste, une salle de propreté et des sanitaires à la charge de la commune.
2. Espace périscolaire : un hall, un bureau, deux salles d'activités et des sanitaires à la charge de la commune.
3. Salle socio-culturelle : un hall, un vestiaire, une cuisine de réchauffage, des espaces de rangement, des sanitaires ainsi qu'une salle de 203 m² divisible en deux espaces à la charge de la CCS.

Le projet comprend également des aménagements extérieurs comprenant un parking, une cour de récréation et des espaces paysagers.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **3 008 603 € HT.**

La maîtrise d'œuvre est confiée à l'agence *ICI & LA Architecture*.

Au cours de l'année 2025, les études d'avant-projet définitif ont été réalisées et la demande de permis de construire a été déposée le 18 novembre 2025.

Un montant de 92 104,76 € TTC a été mandaté en 2025.

■ Méru

Hôtel de la Tableterie – Projet d'extension de la salle de restaurant

Le projet d'extension est implanté au pied du talus bordant le parc de la ville de Méru. Afin de garantir la stabilité du terrain et la pérennité du futur bâtiment, la CCS a confié à la société *FONDASOL* la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude géologique sur la zone concernée.

Le montant total de ces prestations s'élève à 16 271,85 € HT.

Entretien des toitures

En 2025, douze bons de commande ont été émis afin d'assurer l'entretien et la réparation des toitures, pour un montant total de **97 488,68 € HT.**

55 bâtiments, dont 28 églises, ont bénéficié de travaux d'entretien annuel pour un montant de 64 887,68 € HT, dont 42 893,83 € HT consacrés au patrimoine. Des travaux de réparation complémentaires ont également été engagés sur plusieurs édifices pour un montant de **32 601 € HT.**

Réalisations

Équipements sportifs



■ Méru

Construction de deux pistes de Padel

Pour l'année 2025, **le montant de 8 443,67€ TTC a été mandaté pour cette opération.** Il s'agit de reliquats, l'achèvement des travaux ayant eu lieu en 2024.

Toutefois, des réserves liées notamment à la présence de joints discontinus sont maintenues. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu sur site avec le maître d'œuvre et l'entreprise pour régler cette problématique, sans effet pour le moment.

Construction d'une tribune le long de la piste d'athlétisme

Le montant de 9 766,06 € a été mandaté en 2025. Il s'agit de reliquats, la réception de l'équipement ayant été prononcée le 18 septembre 2024.



Gymnase des Sablons

Afin de se conformer aux prescriptions de la commission de sécurité des locaux de rangement ont été cloisonnés et dotés de blocs porte coupe feu. En complément, la mise aux normes de l'alarme incendie a été réalisée avec l'installation de blocs autonomes d'alarme lumineux dans les sanitaires et la pose de déclencheurs manuels complémentaires. Les travaux ont été réalisés par *Marisol* et *Eiffage Energie Systèmes*.

Ces opérations ont mobilisé 10 686,61 € TTC en 2025.

Gymnase du Thelle

Un diffuseur sonore ainsi que la liaison vers l'alarme incendie ont été installés afin de répondre aux prescriptions de la commission de sécurité. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise *Eiffage Energie Systèmes*.

Le montant de 638,40 € TTC a été mandaté en 2025.

Aménagements urbains, voiries et eaux pluviales

Voiries Investissements

Au cours de l'année 2025, quatre opérations de voirie ont été réalisées sur le territoire: l'aménagement de la rue des tournesols à Amblainville, l'aménagement d'un parking à Bornel, la rénovation de la voie communale reliant Le Déluge (La Drenne) à Le Coudray-sur-Thelle et l'intervention sur deux carrefours giratoires à Méru.

En complément, les études ont été finalisées pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des rues Aristide Briand et du 11 mai 1967 à Méru.

Rénovation de la rue des tournesols à Amblainville :

La rénovation de la rue s'inscrit dans le cadre du développement de cette zone, avec la récente construction de "La Polyvalente" et l'aménagement en cours du village d'entreprises porté par KLC.

L'opération a consisté en la rénovation de la voirie sur 410 mètres linéaires, y compris gestion des eaux pluviales. La réfection/extension des trottoirs et la rénovation du parking desservant le city stade ont été réalisés dans le cadre d'une convention de financement avec la commune d'Amblainville.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par le bureau d'études *Hexa Ingénierie*, l'entreprise *Médinger & Fils* réalisant les travaux.

Les travaux se sont tenus du 22 avril au 27 octobre 2025.

Le montant mandaté en 2025 s'élève à 654 044,76 € T.T.C.



Aménagements urbains, voiries et eaux pluviales

Aménagement d'un parking rue du 8 mai à Bornel :

En prévision de l'afflux d'utilisateurs du nouveau gymnase, la CCS a procédé à l'aménagement d'un parking rue du 8 mai. La maîtrise d'œuvre de l'opération était assurée par le bureau d'études *EVIA*. Les travaux, réalisés par l'entreprise *Médinger & Fils*, se sont tenus du 10 février au 14 avril.

Le montant mandaté en 2025 s'élève à 195 379,73 €.
Une subvention de 47 450 € a été obtenue auprès du Département de l'Oise.



Aménagements urbains, voiries et eaux pluviales

Rénovation de la voie communale reliant Le Déluge (La Drenne) à Le Coudray-sur-Thelle :

Dans le cadre de cette opération, la voirie a été élargie à 4,50 m. Les défauts structurels ont été repris avant réalisation du tapis, et la signalisation horizontale et verticale a été réalisée.

Une convention de financement a été passée avec la commune de La Drenne pour la réalisation de travaux d'aménagement intra-muros.

Les travaux ont été réalisés par *Médinger & Fils* sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études *Evia*.

Le montant mandaté en 2025 s'élève à 183 376,64 €.

Intervention sur deux carrefours giratoires à Méru :

Les travaux réalisés dans le cadre de cette opération étaient la reprise de la bande de roulement du carrefour giratoire situé à l'intersection de la rue Emile Zola et de la rue Marcel Coquet d'une part, et la suppression de la surlargeur pavée du carrefour giratoire situé à l'intersection de la rue Aristide Briand et de la rue Einstein d'autre part.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise *Médinger & Fils*, sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études *Artemis*.

Le montant mandaté en 2025 s'élève à 71 991,52 €.



En complément de ces opérations, un montant de 137,38 € a été mandaté pour l'achat de panneaux de signalisation.

Aménagements urbains, voiries et eaux pluviales

Liaisons douces

Durant l'année 2025, deux chantiers d'aménagement de liaisons douces ont débuté :

- **Esches-Méru-Andeville :**

Tranche 1 : Esches-Méru.

- **Amblainville :** rue des tournesols-ZAC Les Vallées

En complément, les études ont démarré pour 2 opérations :

- **Aménagement d'un cheminement entre la rue du 8 mai 1945 à Méru et la ZAC Les Vallées à Amblainville**

- **Esches-Méru-Andeville :**

Tranche 2 : Méru-Andeville

Aménagement d'un cheminement entre la rue des tournesols et la zone d'activité Les Vallées à Amblainville :

Dans le prolongement du cheminement déployé entre Méru et la ZAC Les Vallées et pour permettre l'accès depuis Amblainville, la CCS a réalisé l'aménagement d'un cheminement d'une largeur de 2 mètres entre la rue des tournesols et la zone d'activité. Seule une bande d'une centaine de mètres n'a pour le moment pu être réalisée, en raison de difficultés d'acquisitions foncières. Il a été convenu avec les élus d'Amblainville que le surcoût de réintervention ultérieure sera pris en charge par la commune.

Le bureau d'études en charge de l'opération est *Artémis*. L'entreprise *Médinger & Fils* a été retenue pour réaliser ces travaux, dont le démarrage a eu lieu le 25 août.

Le montant de 107 249,55 € a été mandaté en 2025.



Aménagements urbains, voiries et eaux pluviales

Aménagement d'un cheminement entre Esches et Andeville via Méru – Tranche 1 : Esches-Méru :

Les travaux d'aménagement de ce cheminement, d'une largeur de 1,50m, ont débuté le 16 septembre 2025. Ils permettent, sur une longueur de plus de 2 kilomètres, la liaison entre Esches et Méru le long de la route départementale 923. Les travaux sont réalisés par *Médinger & Fils*, le bureau d'études *Artemis* assurant la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le montant de 249 923,43 € a été mandaté en 2025.

En complément de ces opérations, le mandatement de l'aménagement du cheminement entre Lormaison et la zone d'activités de la Reine Blanche, dont les travaux se sont achevés fin 2024, a été réalisé à hauteur de **197 880,84 €**. Enfin, le reliquat des travaux du cheminement reliant Méru à la zone d'activités Les Vallées a engendré un mandatement de **7 892,12 €**.

Concernant les études, les deux projets suivants sont en cours :

Aménagement d'un cheminement entre la rue du 8 mai 1945 à Méru et la ZAC Les Vallées à Amblainville :

Les travaux consistent en la réalisation d'un cheminement de 1400 mètres depuis la sortie de Méru jusqu'à l'entrée nord de la zone d'activités Les Vallées. Les études sont en cours de réalisation et nécessitent de faire coexister ce cheminement et le projet de tourne à gauche sur la route départementale 121, desservant l'accès au groupe Povataj. D'autres contraintes, foncières (propriété des terrains empruntés par le cheminement) et techniques (largeur de voie circulaire résiduelle possible) sont

également à régler pour permettre de mener à bien ce projet.

Le montant de 6 793,92 € a été mandaté en 2025.

Aménagement d'un cheminement entre Esches et Andeville via Méru – Tranche 2 : Méru - Andeville

La définition du tracé de ce cheminement, permettant de relier Méru à Andeville, est en cours de définition en concertation avec les élus méruviens.

Pour l'année 2025, les investissements pour l'aménagement de liaisons douces ont mobilisé 569 739,86 €;



Aménagements urbains, voiries et eaux pluviales

Fonctionnement

Travaux d'entretien de voirie

Au cours de l'année 2025, l'accord-cadre à bon de commande d'entretien de voirie dont le titulaire est l'entreprise *Eurovia* a permis notamment la réalisation des travaux suivants :

Réalisation d'enrobés coulés à froid entre Andeville et Esches, purges de voiries à Amblainville, Beaumont-les-Nonains, Bornel, Ivry-le-Temple, Lormaison, Montchevreuil, Neuville-Bosc, Saint-Crépin-Ibouillers, Valdampierre, dérasement d'accotements à Bornel, Ivry-le-Temple, Lormaison, Méru, fourniture d'enrobés froids et de sel de déneigement dans plusieurs communes.

En complément, plusieurs communes ont réalisé des travaux grâce au groupement de commande constitué pour ce marché. Ainsi, la commune de Valdampierre a procédé à la réfection de la rue du Chapron et à des interventions ponctuelles dans plusieurs rues pour un montant de **15 016,40€**, et la commune de Les Hauts Talican a rénové la rue Hotin, la rue de la Garenne et le chemin de Berneuil pour un montant de **121 345,48€**.

Ces différentes prestations ont donné lieu à l'émission de **46 bons de commande**.



En détail, les travaux suivants ont été effectués au cours de l'année :

Réalisation de terrassement : 53 m³

Dérasement d'accotements : 2 061 m²

Réalisation d'enrobés coulés à froid : 7 500 m²

Purges sur chaussée : 2 512 m²

Fourniture d'enrobés froids : 41,02 tonnes

Le montant de **420 556,55 € T.T.C** a été mandaté en 2025 sur cet accord-cadre.

Entretien des accotements de voirie

L'entretien des accotements de voirie est assuré par l'entreprise *Devambe*. Au cours de l'année 2025, trois interventions ont été réalisées. Afin de préserver la biodiversité, la largeur de coupe a été réduite à 1,60 mètres lors des deux premières interventions (hors points spécifiques : approches d'intersection et virages).

Le montant de **32 721,69 € T.T.C** a été mandaté en 2025.

Entretien des espaces verts

La prestation, consistant à l'entretien des espaces verts de la zone d'activité de la Reine Blanche ainsi que des abords du Musée de la Nacre et de la Tabletterie, a été réalisée par l'entreprise *Net Paysage*. Elle comprend, pour la ZAC Les Vallées : 5 passages de tontes des surfaces engazonnées, 2 passages de taille et entretien des massifs, 1 passage de désherbage mécanique à la brosse et pour le Musée : 1 passage de taille et entretien des massifs.

Le montant de **20 979 €** a été mandaté en 2025.

Au total, l'entretien des voiries communautaires a représenté un montant mandaté de **483 605,68 € T.T.C** en 2025.

Aménagements urbains, voiries et eaux pluviales

Gestion des eaux pluviales

Travaux

Pour l'année 2025, les opérations d'investissement suivantes ont été menées dans le cadre de la gestion des eaux pluviales urbaines :

Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et aménagement d'un bassin à Villeneuve-les-Sablons

Les travaux ont consisté à la création de 460 mètres linéaires de réseau et l'implantation d'un bassin enterré de 587 mètres cube. Ces aménagements ont permis de déconnecter les eaux pluviales de la grande rue du réseau unitaire, dans lequel elles étaient jusqu'alors acheminées vers la station d'épuration de Villeneuve-les-Sablons.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise *Barriquand* sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études *AREA*. Une subvention a été sollicitée auprès du Département de l'Oise pour un montant de **482 000 €**. Le montant mandaté en 2025 s'élève à **205 376,14 € T.T.C.**



Travaux d'aménagement de réseau à Amblainville rue de la porte des champs

En accompagnement de l'opération globale de rénovation du lotissement de la porte des champs, la Communauté de Communes des Sablons a financé la rénovation du réseau d'eaux pluviales. La maîtrise d'ouvrage était assurée par la commune d'Amblainville, les travaux ont été réalisés par l'entreprise *Médinger*.

Le montant mandaté en 2025 s'élève à **619 617,38 €**.

Travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales à Méru rue Roger Salengro

Ces travaux ont été réalisés conjointement avec le SMAS et le SMEPS, préalablement à la rénovation de voirie portée par la ville de Méru.

Le réseau et les branchements ont ainsi été repris sur une longueur de 160 mètres durant l'été.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été assurée par le bureau d'études *Evia*, les travaux ont été réalisés par l'entreprise *Barriquand*.

Le montant mandaté en 2025 s'élève à **272 874,79 €**.



Aménagements urbains, voiries et eaux pluviales

Travaux de mise en conformité de branchements à Méru

Dans le quartier de la Chesnaie à Méru, des inversions de branchements eaux usées et eaux pluviales ont été repris, permettant d'une part d'éviter le rejet d'eaux usées dans le bassin situé rue des droits de l'Homme et du citoyen et d'autres part, d'éviter le rejet d'eaux pluviales à la station d'épuration de Méru. Le coût des travaux a été réparti à égalité entre le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, gestionnaire du réseau d'eaux usées et la Communauté de Communes des Sablons, gestionnaire du réseau d'eaux pluviales.

Les travaux ont été réalisés par *Barriquand*, titulaire de l'accord-cadre à bon de commande relatif aux travaux de canalisations.

Le montant de **49 878,54 €** a été mandaté en 2025.

Travaux de rénovation et extension de réseau à Neuville-Bosc, Monts et Ivry-le-Temple dans le cadre d'une opération globale portée par le SMAS

Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons a réalisé la reprise et l'extension du réseau d'eaux usées à Neuville-Bosc. Compte-tenu des interactions avec le réseau pluvial, il a été décidé de mutualiser l'intervention sur ces communes.

L'extension du réseau rue du Val Pinson à Neuville-Bosc a ainsi été réalisée.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été assurée par le bureau d'études *Verdi Ingénierie*.

Le montant de **16 791,30 €** a été mandaté pour cette intervention en 2025.

Accord-cadre à bons de commande – Interventions sur plusieurs communes

L'entreprise *Barriquand*, titulaire de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de canalisations, a réalisé plusieurs chantiers au cours de l'année: Rénovation de réseau et réaménagement d'exutoire à Bornel (lotissement le briquet), reprise de traversées de voirie sur la commune des Hauts Talican (angle rue Dieu/ rue du point du jour), reprise de collecteur à Esches (rue Nationale), reliquat d'interventions à Méru (rue Louis Deshayes).

Le montant de **86 255,71 €** a été mandaté en 2025 pour ces interventions.

Travaux de réhabilitation sans tranchée

Au cours de l'année, l'entreprise *M3r* a procédé au chemisage du collecteur d'eaux pluviales situé Boulevard Bellevue à Méru. Cette technique, qui consiste dans ce cas à polymériser avec des lumières à ultraviolet une gaine en fibre de verre, permet de redonner de l'étanchéité au réseau et y apporte, dans une moindre mesure, un renforcement structurel. L'avantage de cette solution réside dans l'absence d'ouverture de tranchée et donc de nuisance, pour un coût moindre par rapport à une dépose/repose complète. Ce sont ainsi 213 mètres de gaine qui ont été posés.

Le montant de **50 687,36 €** a été mandaté en 2025 pour cette intervention.

Création d'une zone d'infiltration à Valdampierre

Les travaux de réalisation de l'aire d'infiltration ont été réalisés par *MG Nature* et se sont déroulés mi-avril, avec

un refaçonnage du fossé situé en arrivée des collecteurs pluviaux. Les plantations d'arbres sur l'aire d'infiltration ont été effectuées mi-décembre.

Le montant de **12 949,20 €** a été mandaté en 2025 pour cette opération, dont une partie a été prise en charge par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte.



Enfin, quelques opérations ont été réalisées pour un montant mandaté de **10 341,85 €** en 2025 (études géotechniques préalables à Bornel, mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise de branchements à Amblainville, reliquats de missions de maîtrise d'œuvre à Méru et Valdampierre).

Au total, le montant de **129 430,43 € T.T.C** a été mandaté en 2025 au titre des investissements pour la gestion des eaux pluviales urbaines.

Aménagements urbains, voiries et eaux pluviales

Gestion des eaux pluviales

Fonctionnement

Le patrimoine relatif à la gestion des eaux pluviales urbaines comprend :

- 88 km de réseau d'un diamètre de 160 mm à 2 000 m dont 3 km de refoulement
- 47 bassins de plein air
- 15 bassins enterrés
- 37 puits d'infiltration
- 2 341 grilles et avaloirs
- 1 749 regards de visite
- 21 séparateurs à hydrocarbures
- 2 postes de refoulement

Au cours de cette année, la gestion de l'infrastructure pluviale a été assurée par *SUEZ* au travers d'un accord-cadre à bon de commande.

Dans le cadre de ce marché, les opérations suivantes ont été menées :

- Hydrocurage du réseau : 13 606 mètres
- Hydrocurage des avaloirs : 2 fois
- Hydrocurage des séparateurs à hydrocarbures : 1 fois
- Hydrocurage des bassins enterrés : 1 fois
- Entretien des bassins aériens (tonte, reprise de clôture, reprise de bâche)
- Curage de bassins aériens (Bornel collège, Lormaison RD 129)
- Inspection et hydrocurage des puits d'infiltration et prescriptions de sécurisation
- Curage des fossés

Le montant mandaté pour cet accord-cadre en 2025 s'élève à **649 717,60 € T.T.C.**



DISTANCE : 20.00 m	PHOTO : 11	
OBSERVATIONS : Photographie générale - rénovation par gainage Niveau d'eau claire de 0%		

Le montant mandaté pour ces inspections télévisées en 2025 était de **29335,48€ T.C.C.**

DISTANCE : 4.18 m	PHOTO : 11	
OBSERVATIONS : <i>Photographie générale</i>		

53

Aménagements urbains, voiries et eaux pluviales

Opération récupérateurs d'eau de pluie

Afin de favoriser la récupération et le réemploi de l'eau de pluie, la Communauté de Communes des Sablons a mis en place l'opération récupérateurs d'eau de pluie dont les modalités sont les suivantes :

- Octroi d'une subvention de 30 % du montant TTC pris en charge pour l'achat et l'installation d'un récupérateur d'eau
- Plafonné à 100€ par récupérateur
- 1 récupérateur par adresse

Au cours de l'année, 3 subventions ont été attribuées pour un montant total de 137,50€.



A close-up photograph of a honeybee on a purple flower. The bee is positioned in the upper right quadrant, facing right. It has a fuzzy yellow and black body, transparent wings, and long antennae. The flower it is on has many small, light purple petals. The background is a soft, out-of-focus mix of green and purple. A thin horizontal blue line is positioned above the text. The word "Environnement" is written in a large, white, sans-serif font, centered horizontally and partially overlapping the flower and the background.

Environnement

Plan Climat Air Energie Territorial

Par délibération en date du 17 décembre 2020, la Communauté de Communes a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le PCAET a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux sur les thèmes du climat, de l'air et de l'énergie à travers notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Le PCAET est ainsi un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Les actions du PCAET, au nombre de 25, sont réparties suivant les 5 thématiques suivantes :

- Habiter et aménager en maîtrisant la demande énergétique
- Se déplacer et transporter en réduisant l'impact climat
- Préserver le cadre de vie, atténuer et anticiper les impacts du changement climatique
- Travailler et produire en préservant l'environnement
- Développer la production et la distribution de l'énergie en tendant vers les objectifs de la Troisième Révolution Industrielle (REV3)
- Engager la Communauté de Communes des Sablons vers l'exemplarité

En 2025, la CCS a poursuivi son engagement dans la transition écologique du territoire, à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

Développer les circuits courts sur le territoire - Projet de drive fermier

Dans l'objectif de produire une alimentation respectueuse de l'environnement, le PCAET de la CCS prescrit la structuration d'une filière courte et locale de qualité sur le territoire. Ainsi, un projet a démarré en 2021 portant sur la création d'un distributeur de produits locaux fonctionnant,

en partie, sous format drive avec un nombre de casiers réservés à la commande en ligne. Les consommateurs pourront commander leurs produits, comme sur un drive classique, et venir retirer leur panier dans les casiers.

Pour cela, un local accueillant le distributeur ainsi qu'un espace de stockage et de préparation sera construit par la CCS. La Communauté de Communes des Sablons prendra en charge par ailleurs les frais de fonctionnement du site internet. Les autres frais de fonctionnement ainsi que la gestion des stocks et des livraisons dans le distributeur seront assumés par un collectif de producteurs locaux regroupés en association.

Afin de fixer les objectifs devant être respectés par l'association et de déterminer les conditions dans lesquelles la CCS mettra à disposition de l'association les équipements nécessaires à la réalisation du projet, un projet de convention pluriannuelle d'objectifs fixe les conditions suivantes :

- Vente de produits alimentaires issus des exploitations de l'association ;
- Au moins 70 % des producteurs en Agriculture Biologique dont le siège d'exploitation est situé dans le département de l'Oise hors CCS, la part restante est réservée aux producteurs de la CCS ;
- Part drive/libre-service :
 - o Au moins 30 % des casiers destinés au drive en 1^{ère} année ;
 - o Au moins 50 % des casiers destinés au drive en 2^{ème} année ;
 - o Au moins 66 % des casiers destinés au drive en 3^{ème} année ;
- Réaliser au moins 1 animation/mois (dégustation, visite, scolaires...).

Des échanges réguliers avec l'association ont eu lieu tout au long de l'année 2025 afin d'ajuster les objectifs de ladite convention.

La conception du local a été confiée à l'architecte *Olivier WERNER* et au bureau d'études *BatiTech* retenus dans le cadre d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour un montant de **40 260 € H.T.**

Au cours de l'année 2025, le permis de construire a été déposé puis délivré. Le maître d'œuvre a finalisé la phase PRO du projet et a engagé la rédaction du DCE en vue du lancement de l'appel d'offres relatif aux travaux en 2026.

Pour l'année 2025, les dépenses de maîtrise d'œuvre et d'études géotechniques se sont élevées à **20 412,28 € TTC.**

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Afin de répondre aux objectifs du PCAET en matière de réduction des consommations énergétiques et d'engagement de la CCS vers l'exemplarité, la Communauté de Communes des Sablons s'est engagée dans un vaste projet de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Pour cela, un audit énergétique a été engagé sur l'ensemble du patrimoine public communal et intercommunal du territoire des Sablons qui a permis de déterminer différents programmes de travaux à réaliser sur chacun des bâtiments.

À la suite de ces audits, la Communauté de Communes des Sablons a lancé en 2024 un programme de rénovation énergétique ciblant l'ensemble du patrimoine public. Sur la base des enjeux identifiés et des retours sur investissement estimés pour les différentes interventions, un plan d'action a été établi, prévoyant des travaux à réaliser sur 79 des bâtiments audités. Ce programme de travaux représente un coût prévisionnel de **4 433 476,00 € TTC.**

La Banque des territoires accompagne la CCS dans le financement du projet grâce à une avance remboursable consentie dans le cadre de leur dispositif Intracting.

L'Intracting est un dispositif financier qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour sur investissement de l'ordre de 13 ans. Ces économies sont affectées au remboursement des

Plan Climat Air Energie Territorial

avances consenties par la Banque des Territoires. L'Intracring met l'accent sur les travaux permettant des économies à court et moyen terme, essentiellement sur des équipements et leur optimisation (chauffage, eau chaude, ventilation, éclairage ou régulation, ...).

Pour la réalisation des travaux, la CCS a conclu au cours de l'année 2024, différents marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux. Les marchés ont été décomposés par lots au regard des différents travaux à réaliser et par zones géographiques. En 2025, l'état d'avancement et les dépenses engagées pour chacun des lots étaient les suivants :

- Marché de travaux :

- o Réalisation de l'isolation thermique par l'extérieur de l'école Voltaire B à Méru pour un coût de **149 234,44 € TTC**

- Marchés de maîtrise d'œuvre :

- o **Lot n°1** : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'éclairage, d'électricité, d'isolation thermique par l'intérieur, de menuiserie et de pose de panneaux solaires photovoltaïque de 21 bâtiments publics de la commune de Méru (attributaire : *MANERGY*) : réalisation des études APS, APD et PRO, ainsi que lancement de la phase DCE, pour un montant de **36 921,12 € TTC** et des études complémentaires (pré-diagnostic structure visant à évaluer la capacité des toitures à accueillir des panneaux photovoltaïques) pour un montant de 5 664 € TTC.
- o **Lot n°2** : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'éclairage, d'électricité, d'isolation thermique par l'intérieur, de menuiserie et de pose de panneaux

solaires photovoltaïque de 20 bâtiments publics des communes d'Amblainville, d'Andeville, de Bornel et de Esches (attributaire : *ENERGIS ENGINEERING*) : réalisation des études APS, APD et PRO pour un montant de **17 850,11 € TTC**.

- o **Lot n°3** : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'éclairage, d'électricité, d'isolation thermique par l'intérieur, de menuiserie et de pose de panneaux solaires photovoltaïque de 19 bâtiments publics des communes de Laboissière-en-Thelle, des Hauts Talican, de Montchevreuil, de Saint-Crépin-Ibouvillers, de Valdampierre et de Villeneuve-les-Sablons (attributaire : *SARL BE BATITECH*) : réalisation des études APS, APD et PRO pour un montant de **16 894,01 € TTC**.
- o **Lot n°4** : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'éclairage, d'électricité, d'isolation thermique par l'intérieur, de menuiserie et de pose de panneaux solaires photovoltaïque de 13 bâtiments publics des communes d'Hénonville, d'Ivry-le-Temple, de Monts et de Neuville-Bosc (attributaire : *SARL BE BATITECH*) : réalisation des études APS, APD et PRO pour un montant de **16 273,57 € TTC**.
- o **Lot n°5** : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'installation de pompes à chaleur géothermique et les travaux de chauffage et de ventilation sur 51 bâtiments publics (attributaire : *SARL BE BATITECH*) : réalisation des études APS, APD et PRO pour un montant de **58 117,41 € TTC**.

Schéma Directeur des Energies Renouvelables (SDENR)

La Communauté de Communes des Sablons a pour ambition d'accélérer sa transition énergétique. Ainsi, elle souhaite faire émerger des réflexions et des projets de nouvelles productions énergétiques durables sur son territoire dans une perspective d'autonomie énergétique et d'atteinte de ses objectifs de production d'EnR arrêtés dans son PCAET.

Pour y parvenir, la CCS s'est engagée dans la réalisation d'un Schéma Directeur des Énergies Renouvelables. Cette étude doit permettre à la CCS, et à ses communes, d'obtenir une vision complète du système énergétique local et d'effectuer, de façon indépendante et éclairée, les choix en matière de développement de la production d'EnR. Cette étude doit permettre également d'approfondir, de reconsidérer, voire de réorienter, les préconisations du PCAET en matière de développement d'énergies renouvelables en vue de sa révision en 2026.

Par ailleurs, cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), et de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables. En effet, la loi APER confie aux communes la responsabilité d'identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) afin de répondre aux objectifs nationaux de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

La CCS souhaite accompagner les communes dans la recherche et l'identification de ces zones d'accélération en intégrant la définition de ces ZAER dans la présente étude.

Plan Climat Air Energie Territorial

La réalisation de ce schéma, engagée en 2025, a été confiée au bureau d'études *BL EVOLUTION*, retenu dans le cadre d'un marché public pour un montant de 31 600 € HT. Cette étude bénéficie d'un financement de l'ADEME à hauteur de 20 295 € HT.

Au cours de l'année, le bureau d'études a procédé à l'actualisation du diagnostic énergétique du PCAET et a analysé les différents potentiels de production selon les filières énergétiques. Sur la base des enjeux identifiés, plusieurs scénarios stratégiques de développement des énergies renouvelables ont été élaborés. Le scénario retenu, à l'issue d'un travail collaboratif avec les communes, est le suivant :

■ **Filières électriques** : Mobilisation d'environ 75 % des potentiels identifiés (photovoltaïque toiture, parking, au sol, agrivoltaïsme). Ce choix traduit une ambition forte, mais inférieure au déploiement maximal afin de limiter les risques liés à la consommation foncière et aux impacts paysagers.

■ **Filières chaleur** :

o Augmentation modérée de la production de biogaz par méthanisation, centrée sur l'optimisation des équipements existants.

o Fort développement de la géothermie.

o Développement modéré des pompes à chaleur aérothermiques, pour compléter l'électrification des usages thermiques sans en faire le seul levier.

o Légère baisse de la consommation de bois énergie, traduisant une volonté de préserver la ressource et de réduire les impacts liés à sa combustion, tout en maintenant son rôle dans le mix énergétique.

■ **Filière carburant** : Légère baisse de la consommation de biocarburants, marquant une orientation prudente, compte tenu du potentiel limité de cette filière et des besoins importants en mobilité.

À la suite de ces travaux, le bureau d'études a engagé, en lien avec les communes, la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER).

La CCS a consacré en 2025 un montant de **30 170,40 € TTC** à la rémunération du bureau d'études.

Hauts-de-France Pass Rénovation

Le Hauts-de-France Pass Rénovation est un dispositif régional dont la gestion et le déploiement ont été confiés à la Régie régionale du SPEE (Service Public d'Efficacité Énergétique) qui propose un accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement.

L'accompagnement proposé comprend :

- Des conseils adaptés aux besoins des propriétaires portant sur les aspects techniques, administratifs et financiers
- Un accompagnement technique sur toute la durée du projet et au-delà pendant 3 ans
- Un accompagnement financier pour obtenir un maximum de subventions et optimiser le plan de financement du projet
- Des solutions de financement (éco-prêt à taux zéro, prêt de tiers-financement), le préfinancement des aides et du reste à charge

Ce dispositif doit ainsi permettre d'accélérer et d'amplifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments sur le territoire.

L'accompagnement s'adresse à tous les propriétaires occupants ou bailleurs de logements individuels et collectifs, sans conditions de ressources, ni d'âge.

Ce service comprend toute l'ingénierie technique et financière du projet de rénovation et, également, un suivi des consommations jusqu'à 3 ans après la réalisation des travaux. Les travaux réalisés concernent l'isolation des murs, des toitures, des planchers, le remplacement des fenêtres, l'installation d'une ventilation performante, le remplacement

du chauffage et/ou tous autres travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, la CCS, souhaitant promouvoir la réalisation de travaux de performance énergétique dans les habitations de son territoire, a conclu un partenariat avec le SPEE lui permettant d'apporter un financement forfaitaire de 500 euros aux bénéficiaires de ce service pour les accompagnements techniques ou les accompagnements techniques et financiers. Ce partenariat a été conclu par le biais de la signature d'une convention le 18 septembre 2023.

Pour l'année 2025, aucun contrat n'a été signé sur le territoire.

Installation de capteurs mesurant la pollution atmosphérique et le taux de pollen dans l'air

Afin de développer ses actions en faveur de la qualité de l'air, la Communauté de Communes a procédé à l'installation en 2022 de plusieurs capteurs en différents points du territoire permettant de mesurer les polluants atmosphériques et le taux des pollens dans l'air. Ces capteurs ont permis d'avoir une meilleure connaissance de la qualité de l'air sur le territoire et de mettre ces informations à disposition de la population.

Ces campagnes ont pris fin en 2024 pour les polluants atmosphériques et en 2025 pour les pollens.

Pour mémoire, ces données ont permis de déterminer les polluants à enjeux sur le territoire de la Communauté de Communes des Sablons :

- les particules fines, notamment en hiver, provenant principalement du chauffage résidentiel,
- le dioxyde d'azote, avec quelques dépassements du seuil recommandé par l'OMS, particulièrement à proximité du trafic routier.

Plan Climat Air Energie Territorial

Opération haie

Dans le but de favoriser la biodiversité locale, la Communauté de Communes des Sablons met à disposition des habitants du territoire une aide valable sans condition de ressources. Cette aide a pour vocation de remplacer les haies de thuyas, de lauriers et de cyprès par des haies d'essences locales favorisant la biodiversité.

En effet, souvent préférées pour leur vitesse de croissance et par leur bas coût, les haies monospécifiques ou exotiques impactent l'environnement à différents titres :

- **Production d'une grande quantité de déchets peu valorisables** (ex : la croissance rapide des thuyas nécessite des tailles fréquentes qui ne peuvent pas être réutilisées en paillage)
- **Érosion de la biodiversité**: ces espèces exotiques, bien souvent sans fleurs et sans fruits, n'offrent aucune ressource permettant d'attirer les insectes pollinisateurs, les oiseaux, les animaux auxiliaires, les mammifères, etc.
- **Érosion paysagère**: le recours généralisé à ces espèces non indigènes met à mal les paysages des milieux bâtis

Une haie variée composée d'essences locales permet de remplir des fonctions ornementales et écologiques. Elles constituent des structures plus favorables à la biodiversité et sont moins coûteuses à l'entretien que des haies exotiques ou monospécifiques. De par la variété de couleurs, de formes et de fruits qu'elles offrent, ces haies sont également favorables pour le bien-être de la population qui bénéficie de cette diversité dans son cadre de vie.

Dans ce cadre, une subvention est attribuée aux projets portant sur l'arrachage de haies (situées sur n'importe quelle limite de la propriété) et sur la replantation de haies d'essences locales. Les dossiers portant uniquement sur l'arrachage ou sur la plantation ne sont pas éligibles.



Conditions d'éligibilités :

- Les haies à abattre doivent être composées exclusivement des essences suivantes : thuyas, lauriers, cyprès,
- Les travaux doivent porter sur l'ensemble des haies de la propriété,
- Le bénéficiaire a l'obligation de replanter une haie composée au minimum de 5 espèces locales différentes, en quantité égale (tolérance de 10%) parmi les essences imposées dans le règlement,
- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise agréée de paysagisme ou d'entretien d'espaces verts,
- La subvention ne pourra être attribuée qu'une seule fois par propriété.

Le montant de la subvention est de 80% du montant des travaux subventionnables, plafonnée à **2000€** par propriété.

En 2025, 2 dossiers ont bénéficié de l'opération pour un montant total de subvention attribué de **2 741,28 € TTC** :

- 1 à Hénonville
- 1 à Saint-Crépin-Ibouvillers



Plan Climat Air Energie Territorial

Journée de l'environnement

Le 11 juin 2025 environ 135 enfants (âgés de 7 à 12 ans) des centres de loisirs de Méru (Pasteur, Jules Verne), d'Amblainville, de Valdampierre, de Laboissière-en-Thelle et de Saint-Crépin-Ibouvillers ont pu participer aux Olympiades de l'environnement organisées par la Communauté de Communes des Sablons.

Cette journée s'est articulée autour de plusieurs ateliers mêlant sport et environnement :

Thématiques environnementales :

- La société *ValOrbioCompost* a sensibilisé les enfants au tri des restes alimentaires et au gaspillage alimentaire (pour un coût de 472,38 € TTC)

- CABARO a animé un atelier sur l'éco mobilité à l'aide de cars télécommandés

- Un producteur local, Jean-Marie Beaudoin, a expliqué le processus de fabrication du fromage aux enfants

- Les agents de la CCS ont animé le jeu du tri du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (jeu portant sur le tri des déchets)

Ateliers sportifs :

- Basket (animation effectuée par les agents de la CCS avec du matériel fourni par l'ABC Méru)

- Athlétisme (animation effectuée par l'EAC Méru)

- Un parcours d'agilité/sportif (animé par les agents de la CCS)

Tous les enfants sont repartis avec une médaille et un yoyo logoté Communauté de Communes des Sablons. Le coût total de ces récompenses a représenté **941,87 € TTC**.

La CCS a pour ambition de renouveler cette action en 2026.



Plan Climat Air Energie Territorial

Convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France

En 2024, la CCS a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Hauts-de-France pour une durée de 5 ans. Pour cette deuxième année, le CEN a recensé les boisements du territoire de la CCS puis les a hiérarchisés afin de proposer un plan d'actions permettant de répondre aux enjeux identifiés.

En 2026, le travail se poursuivra sur les surfaces boisées de la CCS (sélection des actions à mettre en œuvre, des boisements visés...) et l'entretien des bords de routes.

Chaufferie miscanthus

La Communauté de Communes des Sablons va implanter une chaufferie à miscanthus afin de chauffer le gymnase et la piscine des Sablons à Méru. Le SMEPS a saisi l'opportunité offerte par ce projet pour développer les surfaces en miscanthus sur les bassins d'alimentation de captage (BAC), en priorité sur les zones les plus vulnérables. Ainsi, 40 ha de miscanthus seront implantés sur le territoire et localisés de manière à protéger la ressource en eau.

La CCS a mené les démarches administratives nécessaires pour la mise en place du projet et des plantations. Ces démarches ont coûté **1000 €** en 2025.

16 ha de miscanthus ont pu être plantés en avril 2025. *Novabiom* a fourni les rhizomes et la planteuse alors que l'ETA du Marais a réalisé la plantation. *Novabiom* a également apporté son expertise de la culture à la CCS afin d'en faciliter le suivi. La CCS a également mené plusieurs opérations de désherbage (*EARL Vandenabeele La Rachie* et agriculteurs concernés). Le coût de ces opérations est de **69 213,55 € HT**.

En 2026, la CCS signera les baux et obligations réelles environnementales avec les agriculteurs et poursuivra les plantations. Ainsi, 22 ha seront plantés en 2026.

En 2025, la CCS a identifié un terrain afin de construire un hangar de stockage pour le miscanthus. Ce terrain est situé à côté de la station d'épuration de Méru. La CCS a donc lancé un marché de maîtrise d'œuvre afin de concevoir le bâtiment. Ce marché a été attribué à *TK+C* pour un montant de **27 900 € H.T.** Ce marché sera mis en œuvre en 2026. Des échanges avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont confirmé la possibilité de bénéficier d'une subvention de leur part pour la construction de ce bâtiment. Les montants pourront être confirmés en 2026 lorsque l'estimation du coût des travaux aura été précisée.

En 2024 un groupement en charge de la conception et de la réalisation de la chaufferie, d'un silo de stockage et d'un réseau de chaleur permettant le raccordement du gymnase des Sablons et de la piscine Aquoise a été sélectionné dans le cadre d'un marché public. Le groupement constitué de *ENERGY&+* (mandataire), *ATLAZ* (bureau d'études technique) et *ALPA* (architecte) a ainsi été retenu pour un montant de **2 382 194,18 € H.T.** (décomposé comme suit: 135 250,00 € H.T. pour la phase maîtrise d'œuvre et 2 246 944,18 € H.T. pour la phase travaux). Une subvention de 595 625,00 € a été attribuée à ce projet au titre du Fonds Vert. En complément, un dossier de demande d'aide a été déposé auprès de l'ADEME dans le cadre du Fonds Chaleur.

Au cours de l'année 2025, le groupement a mené les études APS et APD, et le permis de construire a été déposé. Au titre de cette même année, les dépenses suivantes relatives aux études de la chaufferie ont été engagées :

- Groupement *ENERGY &+, ATLAZ, ALPA* : 456 719,30 € HT révisé (avance forfaitaire comprise)
- Étude acoustique : 3 490,00 € HT
- Études géotechniques : 6 420,95 € HT
- Relevé topographique : 5 076,91 € HT

Bois de Boulaines

Le Bois de Boulaines a été acquis par la CCS en 2023. Ce bois, déjà utilisé par les habitants de Méru à des fins de promenade, devrait faire l'objet d'un aménagement d'un parcours santé ainsi que d'un parcours pédagogique sur la biodiversité.

Le Bois étant situé, pour partie, sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Méru, une attention particulière sera portée afin de mener une gestion compatible avec la préservation de la ressource en eau.

En 2025, l'ONF a engagé les démarches nécessaires pour faire reconnaître ce bois en tant que forêt intercommunale. Parallèlement, un repérage des arbres à abattre a été réalisé afin de d'assurer la sécurité des promeneurs.

À la suite de ce repérage, l'ONF a organisé une vente de bois sur pied de gré à gré. Le lot de 1 009 m³ mis en vente dans ce cadre a été cédé en septembre 2025 pour un montant de 35 680 €. La coupe des arbres est prévue au cours de l'année 2026 tout comme la perception du produit de cette vente par la CCS.

Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC)

La biodiversité est un enjeu essentiel qui s'intègre dans le PCAET de la CCS, mais encore insuffisamment investi. Dans ce contexte, la Communauté de Communes des Sablons souhaite réaliser un Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC) afin de structurer une politique de préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire.

L'ABC est un outil essentiel pour inventorier et mettre en valeur la richesse écologique locale. En mobilisant les habitants et les acteurs du territoire, il permet d'identifier les enjeux liés à la biodiversité et d'élaborer un plan d'actions opérationnel. Il contribue également à éclairer les décisions, notamment en matière d'aménagement, et à inscrire le territoire dans une démarche respectueuse du vivant.

Plan Climat Air Energie Territorial

Les objectifs poursuivis par ce projet sont les suivants :

- Dresser un état des lieux des connaissances naturalistes sur le territoire et renforcer ces connaissances, notamment par des inventaires complémentaires, afin de définir et localiser les enjeux liés à la biodiversité ;
- Sensibiliser les acteurs locaux (élus, administrés, entreprises locales...) aux enjeux de biodiversité ;
- Intégrer ces enjeux dans les stratégies et politiques locales (SCOT, PLU, PCAET...) afin qu'ils soient pris en compte dans les projets de la collectivité ;
- Mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité et intégrer ces enjeux.

La CCS a déposé en 2025 un dossier de candidature auprès de l'Office Français de la Biodiversité et s'est vue attribuée une subvention de 52 000 €, correspondant à 80% des dépenses éligibles, pour la réalisation de ce projet.

La réalisation de l'ABC débutera courant 2026 et concernera les 21 communes de la Communauté de Communes des Sablons.

Expérimentation du guide «Impulser une politique de sobriété sur mon territoire»

L'ADEME a élaboré le guide "Impulser une politique de sobriété sur mon territoire" afin d'accompagner les collectivités dans l'intégration de la sobriété au sein de leurs démarches territoriales.

En 2025, l'ADEME a lancé une expérimentation à l'échelle nationale en sélectionnant huit collectivités volontaires afin de tester cet outil et d'en évaluer l'efficacité en conditions réelles, dans une logique de co-apprentissage.

Dans ce cadre, un état des lieux doit être réalisé pour apprécier le niveau actuel de sobriété du territoire. Ce diagnostic constituera une base pour définir une stratégie et élaborer un plan d'actions structuré.

La CCS a candidaté à cet appel à manifestation d'intérêt, y

voyant l'opportunité de construire une approche cohérente et structurée en matière de sobriété, tout en identifiant de manière approfondie les leviers mobilisables à l'échelle locale. Les enseignements issus de cette expérimentation viendront nourrir directement le volet "sobriété" du futur PCAET, en permettant d'y intégrer des objectifs et des actions ambitieux.

La CCS a été retenue parmi les lauréats de cette expérimentation. Lancée en septembre 2025 avec la réalisation de l'état des lieux, celle-ci se poursuivra en 2026.

Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoire (TACCT)

Afin d'aider les collectivités dans leur montée en compétence sur la thématique de l'adaptation au changement climatique, l'ADEME propose la démarche TACCT qui permet aux collectivités d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique de "A à Z", du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie. TACCT se décompose ainsi en **3 modules consécutifs** qui permettent :

- d'analyser la sensibilité du territoire aux impacts du changement climatique (diagnostic de vulnérabilité) à travers l'exposition aux aléas climatiques et les enjeux du territoire,
- de construire des stratégies et mettre en place un plan d'action via la définition de trajectoires d'adaptation,
- d'évaluer les actions à travers la mise en place d'indicateurs associés ainsi que leur suivi.

A date, peu de collectivités se sont appropriées la démarche et ont engagé des travaux. Afin d'initier une dynamique, la direction régionale Hauts de France de l'ADEME a souhaité accompagner 10 collectivités dans la démarche TACCT sur une durée de 24 mois, parmi lesquelles figure la

Communauté de Communes des Sablons.

La Communauté de Communes des Sablons a fait le choix de s'inscrire dans cette démarche afin de mieux anticiper les vulnérabilités de son territoire, de renforcer la coopération entre les acteurs concernés et de bâtir une stratégie d'adaptation à la fois cohérente, partagée et opérationnelle.

La mise en place d'une telle stratégie s'impose aujourd'hui au regard des événements marquants ayant affecté ou affectant le territoire : coulées de boue, incendies de cultures, phénomènes de retrait-gonflement des argiles, dégradation de la qualité de l'eau, ou encore tensions accrues sur la ressource en eau.

Ces constats mettent en évidence la nécessité d'adopter une approche collective et structurée face aux enjeux d'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, la CCS engagera prochainement la révision de son PCAET. Cette dynamique collective constitue une opportunité pour alimenter, voire structurer, le volet "adaptation au changement climatique" du futur PCAET.

Le lancement de la démarche est prévu courant 2026.

CRTE et CTEC

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des Sablons. Pour cela, il définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilise l'ensemble des dispositifs d'accompagnement contractuels existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations.

Les objectifs stratégiques du contrat s'appuient sur le projet de territoire développé dans le SCoT approuvé le 05 mars 2020. Ces orientations stratégiques tiennent compte également de la stratégie développée dans le cadre du PCAET :

- **Orientation 1** : Conforter l'activité économique du territoire
- **Orientation 2** : Développer et aménager durablement le territoire
- **Orientation 3** : Valoriser le cadre de vie et l'environnement

Le contrat, signé le 23 mars 2022 et ayant fait l'objet d'un avenant en 2024, contient l'ensemble des engagements de la période contractuelle 2021-2026.

En 2025, la CCS a poursuivi la mise en œuvre de ces engagements.

Contrat de Territoire

Le Contrat de Territoire est un outil de programmation pluriannuel qui engage plusieurs acteurs sur les enjeux eau de leur territoire en les articulant avec les autres politiques publiques qui s'y appliquent. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons (SMEPS) et la Communauté de Communes des Sablons (CCS) ont mis en place cet outil sur le territoire des Sablons.

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et de viser l'atteinte du bon état des eaux, la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité. Le contenu du contrat s'attache à répondre aux enjeux eau et biodiversité associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Suite à la fin du premier contrat fin 2024, l'année 2025 a été marquée par la construction d'un nouveau contrat que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a souhaité centrer autour de la préservation de la ressource en eau :

La mise en œuvre de ce contrat démarrera en 2026 pour une durée de 6 ans. Le programme d'actions du Contrat de Territoire est articulé autour des enjeux suivants :

- **Enjeu 1** : Préservation de la ressource en eau – enjeu qualitatif (8 actions)
- **Enjeu 2** : Préservation de la ressource en eau – enjeu quantitatif (3 actions)

Cette contractualisation permettra à la CCS et au SMEPS de profiter des avantages suivants :

- L'AESN s'engage à financer de manière prioritaire les actions inscrites au contrat,
- La mise en place d'une animation spécifique contribuant aux objectifs du contrat et à la mise en œuvre des actions qui y sont inscrites. C'est par le biais du contrat que ces animations peuvent être financées par l'Agence de l'Eau de manière pluriannuelle.



Service Public d'Assainissement Non Collectif

Missions et compétences du service

L'Assainissement Non Collectif (ANC) désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, l'épuration et l'infiltration des eaux usées domestiques générées par les immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Dès le 1^{er} janvier 2006, les communes ont transféré cette mission au service SPANC de la C.C.S. La loi sur *l'eau et les milieux aquatiques* du 30/12/2006 a précisé les conditions d'exercice de cette compétence.

Les missions du SPANC :

- sensibiliser le grand public à l'importance de disposer d'équipements efficaces pour le traitement des eaux usées domestiques ;
- informer et conseiller les particuliers pour la mise en place de leurs installations ;
- contrôler la conformité et le bon fonctionnement des dispositifs neufs ou existants.

Fonctionnement du service

Situé au siège de la C.C.S., le SPANC est géré et exploité en régie. 2 agents sont mis à disposition du SPANC : 1 responsable technique et un responsable administratif à 60 % de son temps.

Le nombre de contrôles réalisés par le SPANC depuis 2006 se porte à **1927**. Sur ces contrôles, **1482 se sont révélés être non conformes**. Ce qui donne un taux de non-conformité moyen de **77 %** sur le territoire des Sablons.

Parmi ces **1482** installations non conformes, **308** ont fait l'objet d'une réhabilitation et d'une mise aux normes. Ce qui porte le **taux de réhabilitation à 20,8 % (contre 17 % en 2023 et 20 % en 2024)**. Le taux de réhabilitation a connu une augmentation du fait de la mise en place de l'opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (plus de détails page suivante).

2025 en chiffres

- **177 habitations contrôlées**
 - **Conformes : 36**
 - **Non conformes : 141**



- **37 dossiers d'urbanisme comprenant des permis de construire et des certificats d'urbanisme** ont été examinés par le SPANC pour avis sur la conception du système d'assainissement autonome projeté.

Dépenses en 2025

Investissement (T.T.C.) : pas d'investissement en 2025

Fonctionnement (T.T.C.) : **55 345,97 €** dont 38 620,93 € de charges de personnel

Recettes en 2025

28 935 €

dont Redevances "contrôle existant" (250 €) et Redevances "contrôle périodique" : (75 €) titrées : 24 600 € et pour les Redevances "vidange système" : 4 270 €

Le bilan du SPANC pour l'exercice 2025 présente donc un **déficit de 26 410,97 €**.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

En 2021 a été lancée l'**opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif** (ANC) sur le territoire de la Communauté de Communes des Sablons (pour les communes ou hameaux qui ne seront jamais raccordés au réseau d'assainissement collectif).

Après une étude de conception de filière préalable aux travaux de réhabilitation confiée au bureau d'études *SERPA*, les propriétaires concernés peuvent passer commande auprès de la Communauté de Communes des Sablons pour la réalisation des travaux de réhabilitation des installations d'ANC. Ces travaux sont réalisés par la *SARL DEGAUCHY TP*, retenue dans le cadre d'un marché public, suivant la répartition suivante :

- **Lot 1** : Les Hauts Talican et Beaumont-les-Nonains
- **Lot 2** : Montchevreuil (Bachivillers, hameaux de Tirmont et Lormeteau), Valdampierre
- **Lot 3** : Chavençon, lieux-dits de Gypseuil (Monts) et de Goupillon (Neuville-Bosc), Haillancourt (Saint-Crepin-Ibouvillers) et habitations isolées
- **Lot 4** : Laboissière-en-Thelle, Anserville (Bornel), Lieux dits La Lande et Liécourt (Esches)

Sur l'année 2025, l'avancement de l'opération est la suivante :

Commune	Nombre d'études de conception commandées en 2025	Nombre d'études de conception réalisées en 2025 ⁽¹⁾	Nombre de travaux réalisés en 2025
Les Hauts Talican	2	2	0
Beaumont-les-Nonains	3	3	2
Neuville-Bosc	0	0	2
Chavençon	4	5	5
Montchevreuil	4	4	3
Bornel	25	23	11
Laboissière-en-Thelle	10	8	3
Valdampierre	4	4	1
St-Crépin-Ibouv.	0	0	1
Esches	3	3	0
Méru	1	1	0
La Drenne	2	2	1
Monts	2	1	0
TOTAL	60	56	38

(1) le nombre d'études de conception réalisées concerne les études commandées au cours de l'année 2025 mais également celles commandées en 2024 qui n'auraient pas été effectuées cette même année.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

56 dossiers d'étude de conception ont été établis pour un coût de **22 801,58 €**.

La CCS a perçu la somme de **18 000 €** au titre de la prise en charge par les particuliers de ces études (au prix unitaire de 400 €).

Le Département de l'Oise a été sollicité pour une subvention à hauteur de 10% du coût de ces études.

En 2025, la Communauté de Communes des Sablons a mandaté **1 400 813,26 € pour la réhabilitation des assainissements non collectifs**. Les particuliers bénéficiant de cette opération ont un reste à charge limité à 4 000 € (pour un coût moyen des installations de **26 000 € HT**), montant identique à la participation au financement de l'assainissement collectif perçu par le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons. L'acquittement de ce reste à charge est échelonné de la manière suivante :

- Premier acompte de 1 000 € au moment de la commande des travaux
- Deuxième acompte de 1 000 € lors de la réception des travaux de mise en conformité
- Troisième acompte de 1 000 € six mois après la réception des travaux
- Solde de 1 000 € douze mois après la réception des travaux

La CCS a ainsi perçu la somme de **187 000 €** au titre du restant à charge payé par les particuliers dans le cadre de ces travaux. La CCS reçoit également une subvention de 1 000 € par installation d'assainissement non collectif réhabilitée du Département de l'Oise.



Déchets

La collecte des déchets ménagers est assurée par **Propolys**, Groupe Pizzorno Environnement dont l'agence locale se situe à Amblainville.



Les fréquences de collecte sont les suivantes :

Ordures ménagères : 1 fois par semaine pour l'ensemble des communes de la CCS et les quartiers pavillonnaire de Méru
2 fois par semaine pour les quartiers de la Nacre et Saint-Exupéry à Méru
3 fois par semaine pour le centre-ville de Méru

Emballages : 1 fois par semaine pour l'ensemble du territoire

Déchets verts : 1 fois par semaine de la semaine 13 à la semaine 49

Encombrants : 1 fois tous les quinze jours pour Méru hors quartier de la Nacre et Saint-Exupéry
1 fois par semaine pour les quartiers de la Nacre et Saint-Exupéry à Méru
Sur rendez-vous pour l'ensemble des communes du territoire excepté Méru

Verre : En point d'apport volontaire

Déchets

Résultats de collecte

- Ordures ménagères **8 549,26 tonnes** (- 0,06%)
- Emballages **2 516,51 tonnes** (+ 3,64 %)
- Verre **891,70 tonnes** (- 3,75 %)
- Déchets verts **4 078,78 tonnes** (-14,64%)
- Encombrants **833,34 tonnes** (+ 4,45%)

Les résultats par habitant et par an sont les suivants :

- Ordures ménagères **222,05 kg** (- 0,10%)
- Emballages **65,36 kg** (+ 3,60%)
- Verre **23,16 kg** (- 3,79%)
- Déchets verts **105,94 kg** (- 14,68%)
- Encombrants **21,64 kg** (+ 4,41 %)

Financement du service (en euros TTC)

Recettes

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères **5 222 758,00 €**
- Reversements et subvention Citéo
(PAV verre, communication, soutien au verre, tri hors foyer) **73 026,24 €**
- Reversement vente du verre **15 533,85 €**
- Vente bacs déchets verts **4 634,10 €**
- Autres **826,16 €**
- **Total recettes 5 316 778,35 €**

Dépenses

Investissement

- Achat de bacs **63 559,57 €**
- Installation poubelles de tri hors foyer **12 446,40 €**

- Logiciel de gestion PAV **12 810,24 €**
- **Total investissement 88 816,21 €**

Fonctionnement

- Collecte et transport des déchets : 2 743 140,3 €
- SMDO :
 - Déchetterie : 1 199 844,61 €
 - Part fixe traitement des ordures ménagères : 246 511,18 €
 - Part variable (tonnage) traitement des ordures ménagères : 401 499,08 €
 - Traitement des déchets verts : 72 081,29 €
 - Traitement des encombrants : 44 664,05 €
 - Collecte des mégots de cigarettes : 16 532,54 €
 - Collecte et traitement des biodéchets : 27 226,24 €
 - Ramassage des déchets ZAC Les Vallées : 7 209,62 €
 - Divers : 3 172,75 €
- **Total dépenses de fonctionnement : 4 761 881,75 €**
- **Total dépenses : 4 850 697,96 €**

Equipement affecté à la collecte

- 11 bennes à déchets de 26 tonnes
- 1 benne à déchets de 3,5 tonnes
- 1 camion plateau avec hayon élévateur
- 2 véhicules de service électriques

Divers

- Nombre d'heures de collecte et transport **34 876 heures**
- Nombre de kilomètres parcourus (collecte et transport jusqu'aux exutoires):
136 388 km

Déchets



Tri et recyclage des mégots de cigarette

En fin d'année 2021, la collecte des mégots de cigarettes a été mise en place sur le territoire de la CCS. Dans ce cadre, 14 points de collecte ont été implantés. La collecte ainsi que la valorisation des mégots en matériau isolant utilisé pour les vêtements ou le bâtiment sont assurées par la Start'Up Isarienne *Tchao Mégot*.

En 2025, **220 248 mégots de cigarettes** ont été collectés et recyclés grâce aux points d'apport volontaire permettant ainsi de :

- Préserver 110 124 m³ d'eau
- Ne pas générer 774 kg de CO₂
- Créer 61,9 kg d'isolant.

Ce service a représenté en 2025 un coût de **16 532,54 € T.T.C**



Tri des restes alimentaires dans les cantines scolaires

Mise en place en mars 2021 dans l'ensemble des cantines scolaires de la CCS, la collecte des restes alimentaires, réalisée par *ValorbioCompost*, a permis en 2025 de détourner **48,26 tonnes de déchets** du flux des ordures ménagères et de les valoriser en compost.

Chaque semaine, ValorbioCompost collecte les poubelles de restes alimentaires et dépose, en remplacement, un nouveau bac nettoyé et désinfecté. Le coût de ce service a représenté en 2025 **27 226,24 €**.

Au-delà de la réduction des ordures ménagères des cantines scolaires, ce tri à la source permet une sensibilisation des enfants au tri des déchets ainsi qu'au gaspillage alimentaire.



Culture & Sport

Piscine Aquoise



La troisième année d'exploitation de la piscine Aquoise par la société *Récréa* est marquée par une nouvelle hausse de la fréquentation (+ **6,68 % par rapport à 2024**). La diversité des activités proposées a rencontré un succès important, se traduisant par une augmentation du nombre d'abonnés (406 en 2025 pour 355 en 2024). Pour la deuxième année consécutive, les entrées liées aux abonnements augmentent ainsi de près de 40 %.

Hors scolaires, le nombre d'entrées totalise 69 054 passages pour l'année 2025, total qui s'approche de l'objectif du contrat fixé à 74 807 entrées mais ne l'atteint pas encore. Le régisseur devra poursuivre ses efforts pour enfin atteindre ce cap.

Les animations proposées par le gestionnaire ont été diversifiées en 2025 (Pool party, Movember, soirée Zen,...), et ont rencontré un succès certain.



Concernant la consommation des fluides, le volume d'eau utilisé est en forte hausse (+**22,81 %**), en raison d'une part, de la hausse de fréquentation et d'autre part, de coupures électriques ayant engendré la vidange des bassins à deux reprises. Une solution mécanique va être mise en place pour éviter ces désagréments. La consommation électrique est en légère baisse (-**2,86 %**), alors que la consommation de gaz a baissé de manière significative (-**7,74 %**). Au final, ces consommations combinées aux évolutions tarifaires des différents fluides ont engendré une hausse des dépenses pour ces postes de **8 084 € H.T en 2025**.

La principale dépense de fonctionnement de l'équipement demeure le poste "Personnel", qui représente **586 891 € H.T en 2025**, en hausse de 60 660 € par rapport à 2024. Ce surcoût est lié aux indemnités dues dans le cadre de la procédure prud'homale à la précédente directrice du site, suite à son licenciement.

Au final, le compte de résultat présente un déficit de **890 037 € en 2025**, en hausse de 67 452,40 € par rapport à 2024. Ce déficit est largement supérieur aux objectifs du contrat, fixés à 733 666,80 € pour la troisième année.

En complément de ces coûts de fonctionnement, un montant de 35 162,90 € T.T.C a été mandaté en 2025 pour la réalisation des opérations d'investissement suivantes sur le site d'Aquoise :

- bouclage eau chaude sanitaire, qui a permis de réguler la température des douches
- remplacement de surpresseur filtre à sable
- achat de tripode d'entrée, matériel informatique correspondant et mise en service, pour assurer la gestion des accès
- dévoiement de gaine de rejet
- robot de nettoyage
- sonde d'injection de chlore
- intervention sur la couverture

Concernant le Pentagloss extérieur, il a été maintenu fermé pendant toute l'année, l'enquête concernant l'accident survenu en 2023 étant toujours en cours.

Piscine Aquoise

Fréquentation

	2024	2025	Variation
Entrée unitaires	33 572	34 336	- 0,33%
Abonnements	17 392	22 945	+39,87%
Activités hors abonnements	10 199	11 021	+10,79%
Scolaires	23 009	21 880	- 8,76%
Centre de loisirs, associations, autres	1 073	754	-29,72%
TOTAL	85 245	90 936	+ 6,68%

Consommation des fluides

	2024	2025	Variation
Eau (m3)	5 016	6 160	+22,81%
Electricité (MWh)	385	374	- 2,86%
Gaz (MWh)	1 318	1 216	- 7,74%

Évolution du coût des fluides

	2024	2025	Variation
Eau	28 940 €	34 418 €	+18,93%
Electricité	74 244 €	73 936 €	- 0,41%
Gaz	152 013 €	154 927 €	- 1,92%
TOTAL	255 197 €	263 281 €	+ 3,17%

Compte de résultat (T.C.C)

- Recettes: 429 936,60 € (398 632,60 € en 2024)
- Dépenses: 1 319 973,60 € (1 221 217,20 € en 2024)
- Résultat: - 890 037,00 € (- 822 584,60 € en 2024)

Musée de la Nacre

Collections

Acquisitions 2025

Le musée de la Nacre et de la Tabletterie (MNT) continue de mener sa politique d'acquisition pour enrichir sa collection et la diversifier. Les acquisitions bénéficient d'un budget d'investissement dédié et d'un soutien du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) afin de permettre au musée de devenir un véritable centre de ressources lié aux différentes matières de la tabletterie.

Achats : 39 307,20 €

Détail

- Boîte Bastard (Achat par préemption)
- Éventail Garindy
- Trois feuilles Bodier
- Parapluie Rabier
- Peigne en corne blonde et nacre grise
- Broche Gip
- Coquille gravée Tahiti
- Coquille gravée
- Collier Gip
- Coupe-papier Lalique
- Peigne Gaillard
- Étui
- Lithographie
- Lot de cartes postales
- Peigne Henri-Victor Miault à 3 dents
- Peigne Henri-Victor Miault à 9 dents
- Boucle de ceinture Henri-Victor Miault
- Bracelet Bastard (Achat par préemption)



Dons

- Quarante-neuf figurines en ivoire
- Carnets de dessins issus de la famille d'ivoiriers Charles
- Matières premières
- Un socle
- Bois

- Boîtes de gabarits
- Boîte de figurines
- Sept plaques
- Boîtes et outils
- Plaque de boutons
- Boîte à priser
- Boutons
- Breloque
- Cartes
- Coffret de couteaux
- Éventails en nacre burgau et sa boîte
- Deux éventails en os et leur boîte
- Un éventail publicitaire et sa boîte
- Un éventail publicitaire
- Éventail en corne et sa boîte
- Éventail en nacre grise et sa boîte
- Éventail en écaille
- Écran en plumes et sa pochette
- Paire de gants
- Brosses en ivoire et leur boîte



Régularisations

- Jeu de dominos
- Épingle
- Carnet de bal
- Couverts en os
- Bouton de col en nacre et laiton
- Bouton de manchette en nacre blanche et métal
- Bouton de manchette en nacre blanche et laiton
- Bouton de manchette en nacre blanche et laiton
- Pince en nacre grise et laiton
- Bouton de manchette en nacre blanche, plastique, métal
- Bouton de manchette en nacre blanche et métal
- Bouton de manchette en nacre blanche, grise et métal
- Bouton de manchette en nacre blanche et laiton
- Bouton de manchette en nacre grise et métal
- Carte Mode parisienne 24 boutons troca
- Carte Mode parisienne 24 boutons troca
- Carte Mode parisienne 24 boutons troca

Musée de la Nacre

- Éventail sequins
- Tableau
- Éventail plumes d'autruche
- Deux jetons en nacre blanche et nacre teintée
- Bouton en corne
- Lot de 3 boutons en corne
- Un lot de catalogues de boutons Crépin-Petit
- Un catalogue de boutons de la collection hiver 1998-1999 Crépin-Petit
- Une brosse
- Éventail scène champêtre
- Boîte d'éventail
- Plume en nacre blanche
- Vaporisateur marqueté de nacre blanche et goldfish
- Un briquet marqueté de nacre blanche et nacre grise
- Lot de 11 boutons en haliotide
- Une carte de boutons à queue teints
- Une carte avec un pins domino

Inventaire et récolement

Le travail d'inventaire succède à celui des acquisitions grâce au logiciel *Actimuseo* dans lequel les fiches doivent être soigneusement renseignées, les objets photographiés, leur état constaté pour enfin bénéficier d'un marquage spécial de leur numéro d'inventaire.

Le récolement est une opération qui consiste à vérifier sur place et sur pièce l'état des objets présents à l'inventaire. Ce récolement est décennal (2016-2026) et permet de mieux connaître et de mettre à jour les données relatives aux œuvres : vérification du numéro d'inventaire, des mesures, prise de photographies documentaires (toutes les faces, inscriptions, marques). Elles permettent également de faire un bilan de l'état de conservation des collections et de programmer, si nécessaire, des campagnes de restauration.

Ce récolement s'est concentré sur les objets qui n'avaient pas encore été couverts par une campagne de récolement décennal. En suivant un relevé topographique, les objets en réserve ont été récolés et, conformément à ce qui avait été développé lors des années précédentes, les acquisitions 2025 ont également intégré cette campagne.

Au total de **2 715 objets ont été récolés durant l'année.**

L'année 2025 était la dernière année du deuxième récolement décennal. Suite à celle-ci, le MNT a atteint la cible des 100% des collections récolées soit un **total de 6 730 objets.**

Documentation

La documentation des collections consiste, par la création de dossiers d'œuvres, à conserver les informations relatives aux objets en rassemblant les données, tant en ce qui concerne le mode d'acquisition que pour les déplacements d'objets ou les éventuelles restaurations. Si cette opération n'était pas systématique auparavant, la mise en place d'un espace dédié à la documentation permet désormais de créer des dossiers d'œuvres au fur et à mesure des acquisitions réalisées.

Campagnes de numérisation

Depuis 2021, le MNT effectue systématiquement la même méthodologie : choix des thématiques, récolement, passage en commission pour régularisation, appel à projet numérisation et réalisation des numérisations. Celles-ci se sont déroulées au MNT avec le concours de Franck Boucourt, photographe spécialisé dans les collections patrimoniales. **Le dossier des acquisitions récentes a ainsi permis de numériser 1 743 objets sur la période 2024-2025.**

Conservation préventive

Le musée développe une vraie politique de conservation préventive pour satisfaire aux exigences de conservation des pièces des collections particulièrement fragiles et sensibles à leur environnement que sont les objets de tabletterie en os, ivoire, écaille, plume et nacre. Il s'agit là de la poursuite du chantier initié, dont les principales conditions d'exercice sont la surveillance (température, hygrométrie, luminosité, nuisibles) et la bonne gestion des espaces (conditionnement des œuvres en particulier). Ce domaine requiert des consommables et abonnements annuels.

Le Plan de Sauvegarde des Biens Culturels, initié en 2023 et opérationnel depuis l'exercice réalisé en novembre 2024 avec le SDIS60, continue d'être actualisé en fonction des mouvements d'œuvres, des aménagements des espaces et des acquisitions.



Restauration

L'année 2025 a vu la finalisation de la restauration d'une sélection d'éventails présentée à la Commission Scientifique Régionale de Restauration (CSRR) en mars 2024. Le pilotage du projet a été confié à un restaurateur habilité. L'atelier du musée a eu la charge de la mise en application du traitement de conservation-restauration pour la partie tabletterie.

Lors de la CSRR d'octobre 2025, un bilan a été présenté ainsi que plusieurs œuvres ont été présentées telles que le diplôme d'Eugène Minelle et son cadre ainsi qu'une sélection d'objets de tabletterie pour lesquels un dépoussiérage en profondeur a été demandé afin de redonner aux œuvres l'éclat des matières.

Musée de la Nacre



Régie des œuvres

Au cours de l'année 2025, le musée de la Nacre et de la Tableterie a été prêteur d'objets issus de sa collection: la Médiathèque Jacques Brel (Méru), le musée du Peigne et de la Plasturgie (Oyonnax) et la Fondation Bettencourt Schueller (Neuilly-sur-Seine) ont bénéficié de prêts.

Le MNT a également emprunté des documents issus des Archives départementale de l'Oise pour l'exposition «Troisoeufs, l'histoire d'un ensemble unique» et des

objets issus de la Conservation des musées de Noyon pour l'exposition «Archéochrono – Histoires d'intelligences».

Les prêts permettent de faire connaître le MNT à travers ses collections sur le territoire français. L'augmentation de ces prêts dépend à la fois de la qualité des collections du musée (voir politique d'acquisition), leur état (voir conservation préventive) et leur diffusion (voir inventaire, documentation et numérisation des collections).

L'espace de parcours permanent a quant à lui été repensé permettant ainsi de présenter un ensemble d'acquisitions récentes, inauguré en mai 2025. L'espace d'exposition temporaire a également accueilli une exposition portant sur la restauration de l'ensemble Troisoeufs, ainsi qu'une présentation portant sur le transfert du musée de l'Éventail.

De plus, dans une logique de conservation et de présentation des collections, plusieurs rotations de la rotonde des éventails ont été effectuées.

Les espaces de réserve ont continué d'être réaménagés. Des mousses prédécoupées ont été reçues pour les boutons et d'autres ont été commandées pour améliorer et optimiser le stockage des collections.

Nouveaux espaces

L'année 2025 a permis de commémorer les 25 ans de l'inauguration du musée en la présence de nombreux anciens. Deux espaces ont été aménagés à cette occasion: l'**espace Nouveaux enrichissements, nouveaux enjeux** à l'étage des collections permanentes qui valorise les acquisitions récentes pour la plupart jamais exposées; et un second, dans l'**espace d'exposition temporaire**, qui valorise le sauvetage de la collection du musée de l'éventail à travers la restitution du transfert des collections et un échantillon de leur diversité.



Musée de la Nacre

Accueil des publics

Total des visiteurs 2025 : 17 280



Visites groupes adultes

- **2230 personnes accueillies en groupe en 2025** réparties en 81 groupes et 111 visites

Publics spécifiques :

Projet «*L'Art d'accéder à l'emploi*» en partenariat avec l'agence France Travail de Méru et la Médiathèque Jacques Brel de Méru : improvisation théâtrale sur le sujet du monde ouvrier tabletier avec restitution au musée d'un groupe «jeunes 18-25» inscrits à France Travail.

Visites groupes scolaires et périscolaires



118 classes accueillies de la maternelle au lycée
3190 élèves accueillis

- Fin du cycle de deux ans des *Chantiers des Patrimoines* avec plusieurs classes du lycée professionnel Corot de Beauvais (réalisation d'un établi nomade finalisé avec restitution du projet + article de presse

- Début d'un *nouveau cycle des Chantiers des Patrimoines* avec 2 classes du lycée professionnel Les Jacobins de Beauvais : supports de médiation en tissu pour les publics spécifiques et tout petits.
- 2 parcours EAC différents qui ont touchés 5 classes : «*Ma muse, la musique s'invite au musée*» (élémentaires), «*Du mouton au bouton*» (maternels)
- Dispositif «*La classe, l'œuvre*» a accueilli 5 classes et leurs familles pour la Nuit des Musées
- Mise en place en janvier 2025 d'un «*Parcours du Patrimoine*» en partenariat avec la Médiathèque J. Brel
- Deuxième édition «*Levez les yeux*» sous forme de parcours d'observation à l'extérieur du musée dans le cadre de la manifestation «*les enfants du patrimoine*».
- *Création de ressources pédagogiques téléchargeables* en ligne sur le site, à destination des enseignants.
- Développement d'un nouveau parcours pour les tout petits : *Doudou le mouton* (maternels)
- Cette année, développement d'un nouveau parcours pour les élémentaires : «*archi cool*» en extérieur

Action culturelle :

Programmation culturelle riche et variée en 2025 à destination des publics individuels avec des conférences, visites thématiques et ateliers pour adultes, enfants et familles, dont :

- Les Journées nationales qui rencontrent toujours un grand succès :

- Journées des métiers d'art : 58 personnes
- Nuit des Musées : 245 personnes
- Journées européennes du patrimoine : 494 pers (individuels+ scolaires)
- Fête de la science : 534 personnes (individuels + scolaires)

- Un cycle de conférences dont :

- Conférence «*Bidule du mois*», en partenariat avec le Conseil départemental de l'Oise
- Conférence «*La verrerie près du poulailler*», présentée par Martin Zimmerman, chercheur à l'Université de Hambourg

- *Visite théâtralisée* : création en 2025 d'une nouvelle offre de visite par les équipes du musée en faveur des publics individuels

- *Escape game* : pérennisation de l'offre avec ouverture de créneaux réservables en ligne ;

- *Ateliers créatifs* à destination des enfants et familles pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne et de Noël.



Été culturel

Offre proposée par le musée depuis maintenant 5 ans sur la période estivale en juillet et août

2 348 personnes touchées en 2025 qui comprend :

- Les «*Mardis seniors*» : ateliers «hors les murs» proposés au sein des résidences senior et Ehpad du territoire
- Les «*Jeu(x)dis d'été*» ont proposé des ateliers familles chaque semaine de juillet et août
- Les «*Vendredis gratuits*» : Accès gratuit, visites et présentations des espaces du musée, spectacles gratuits qui ont permis à un public majoritairement local de venir et revenir pour suivre une programmation diversifiée, semaine après semaine.

Fête de la science :

Six actions pour la fête de la science sur la thématique nationale «*Intelligence(s)*» à destination de différents publics ciblés (individuels, scolaires, spécifiques) en partenariat avec l'université de Picardie Jules Verne, Martin Zimmerman, l'INRAP, le Service Départemental d'Archéologie de l'Oise, les musées de Noyon.

Musée de la Nacre



Ateliers de production et de restauration

Nouveautés de l'année:

- Campagne de restauration d'éventails : restauration en interne de 15 éventails issus des collections
- Recherche et prototypage de peignes en corne
- Création d'une vidéo de gravure pour le musée de Nouméa en Nouvelle Calédonie
- Partenariat avec le Golf des Templiers pour un projet de marque-balle

Activité régulière de l'atelier :

- Réapprovisionnement des stocks pour la boutique physique et l'e-boutique.
- Restaurations pour les particuliers : augmentation des demandes éventails notamment grâce à la rediffusion d'une émission (Les Carnets de Julie)
- 46 demandes de restauration sur l'année
- Montage des boîtes de dominos (500 boîtes)
- Production de boutons en vue des salons de fin d'année
- Participation de l'atelier au salon Création et savoir-faire à Paris, au Salon International des Métiers d'Art à Liévin et aux Journées Internationales des Cerfs-Volants à Berck

Projets et recherches :

- Recherche à partir du témoignage d'anciens boutonnières et des tests sur les machines, de la méthode de fabrication des boutons barrettes
- Tests de teinture sur nacre artisanale + TCN, à la suite du témoignage de Monsieur Planson

Formation et transmission :

- Accueil de 7 stagiaires et beaucoup de demandes de temps d'échange, dans une démarche de transmission du savoir-faire et d'ouverture à la formation.

Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main® 2025

Le 16 octobre 2025, le Musée de la Nacre et de la Tabletterie a été désigné Lauréat 2025 du Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main®, décerné par la Fondation Bettencourt Schueller.

Créé en 1999, ce prix célèbre l'excellence des métiers d'art en distinguant chaque année trois lauréats : Talents d'exception, Dialogues et Parcours. Il met en lumière la noblesse des savoir-faire, soutient la création, suscite des vocations et offre un accompagnement personnalisé ainsi qu'un soutien financier pour pérenniser et développer les projets.

La distinction Parcours, attribuée au Musée de la Nacre et de la Tabletterie, récompense une

personne morale pour son engagement et sa contribution exemplaire au secteur des métiers d'art français.

« Ce Prix va donner à notre travail, et à notre région, une visibilité indispensable à son développement. » - Florentin Gobier, directeur du musée

Le jury a salué la singularité de la démarche du musée, la qualité de ses actions et son engagement vis-à-vis de la promotion, de la création et de la transmission des savoir-faire liés à la tabletterie. Cette récompense vient mettre en lumière le dynamisme que la structure insuffle au secteur des Métiers d'art à échelle régionale et nationale.



Boutique

- La e-boutique va achever sa première année de lancement.

- Quelques soucis techniques sur le site mais dans l'ensemble bien accueilli.
- 1 commande par semaine en moyenne, avec un panier moyen de 100 euros.
- L'onglet boutothèque s'étoffe avec l'ajout de quelques références.

- La boutique, grâce à l'Atelier, voit sa gamme de jeux de dominos agrandie :

- 2 jeux de luxe en corne (blonde et noire) et bois d'ébène ont rejoint l'offre.
- De nouveaux dés ont été créés : dé en bois d'ébène, points et arêtes en nacre blanche / dé en érable blanc avec arêtes en bois d'ébène.
- Écoulement du stock dormant de la boutique : divisé par 3 comme souhaité.

- Rayonnement de la boutique hors les murs :

- Participation de la boutique à 4 événements/salons (Marché de Noël de Chaalis, Marché de Noël de Chantilly, Salon Création et Savoir-Faire à Paris, Salon International des Métiers d'Art)

Musée de la Nacre

Événementiel



- Journées Européennes des Métiers d'Art les 5 et 6 avril
- Nuit Européenne des Musées samedi 17 mai
- Journées Européennes du Patrimoine 20 et 21 septembre
- Fête de la Science au musée les 12 et 13 octobre
- L'Été Culturel du 3 juillet au 29 août : vendredis gratuits et jeu(dix) d'été.

- Participation à **6 événements sur l'année** dans une volonté de se faire connaître sur le territoire national :
 - **Salon Pro-CSE** à Compiègne en mars (rencontre avec 98 entreprises),
 - **Journées Internationales des Cerfs-Volants** à Berck en avril,
 - **Salon International des Métiers d'Art** à Lens (octobre),
 - **Salon Création et Savoir-faire** à Paris (novembre),
 - **Marché de Noël du Rotary Club Senlis** (novembre),
 - **Marché de Noël de Chantilly** (décembre)
- Les 25 ans du musée, le 23 mai 2025

Communication presse

- Reportage TF1 au JT de 13h en début d'année 2025
- 6 demandes de journalistes/bloggers
- 40 articles de presse classiques : Courrier Picard, Ouest France, Le Figaro, L'Echo du Thelle, France TV/3, Le Parisien, L'Observateur de Beauvais, Oise Hebdo, Vision Times France...
- 14 articles de presse et 1 émission parlant de la remise du Prix Liliane Bettencourt au musée de la Nacre et de la Tabletterie

Partenariats



- Partenariat avec Vision Times France, tournage de vidéos/ interviews sur plusieurs thématiques
- Partenariat avec SNCF Voyageurs – TER HDF : signature d'une convention pour proposer un tarif préférentiel pour les porteurs d'un titre de transport datant du jour. Page sur le site internet et carte TER HDF + digital
- Partenariat avec le Golf des Templiers : sponsor pour des événements comme la Lady's Cup et création d'un marque-balle en collaboration avec le musée
- Partenariat avec le Conseil Départemental de l'Oise lors du Village Estival : présence sur l'événement et dons de lots

Campagne de communication sur l'offre «Été Culturel »

- Multiplication de la pose de banderoles sur 8 points stratégiques dans l'Oise et le Val d'Oise pour optimiser la portée de cet événement : l'Isle-Adam, Beauvais, Méru, Amblainville
- Affichage, flyers de programmation, réseaux sociaux, presse (Gazette du Val d'Oise, Été en Nord, Nouvelles des Sablons...)

Digital

- Le Musée de la Nacre et de la Tabletterie renforce sa présence en multipliant les actions digitales en ligne et sur les réseaux sociaux Facebook (3 540 abonnés, + 2,8% par rapport à 2024), Instagram (1 707 abonnés, +24 % par rapport à 2024) et Youtube. Ces chiffres s'expliquent notamment par la mise en lumière du Prix Bettencourt reçu courant octobre 2025.
- D'autres supports numériques sur lesquels le musée est référencé viennent renforcer la visibilité (Le Petit Futé Hauts de France et Le Petit Futé "Les plus beaux musées de France", TripAdvisor, Musenor, So Local, Proscitec)

Musée de la Nacre

- Newsletter mensuelle envoyée via le logiciel Mailchimp à **1 320 abonnés avec un taux d'ouverture d'environ 23.8 %**
- Le site internet du musée, créé en 2023, a comptabilisé **10 362 visites en 2025** contre 8 050 en 2024.
- La plateforme *SoLocal*, nous permettant de gérer nos fiches Google et Tripadvisor nous donne quelques chiffres : **10 381 affichages en 2025** (nombre de fois où l'internaute a eu la possibilité de voir le musée lors d'une recherche sur le web)
- **Note Google de 4,6/5**

Print / Identité visuelle :

- Refonte du dépliant généraliste du musée dans l'optique d'une cohérence graphique, de l'uniformisation des contenus et de l'actualisation de l'offre (notamment changement tarif groupe 2025)



Musée de la Nacre

Le musée en chiffres

Recettes

- Chiffre d'Affaire Billetterie 2025 : **72 490,53€** (80 878,76€ en 2024)
- Chiffre d'Affaire Boutique 2025 : **203 168,70€** (210 753,23€ en 2024)
- Chiffre d'Affaire Cafétéria 2025 : **218,18€** (317,91€ en 2024)
- Cumul des CA des 3 régies : **275 877,41€** (291 949,80€ en 2024)

Dépenses

- Site internet : 5 714,28€
- Réserves du musée : 4 222,02€
- Collections : 39 370,20€
- Matériel informatique et mobilier : 28 519,26€
- Diagnostic structure musée : 29 760€

Subventions et autres recettes

- Don de 10 000€
- DRAC : 10 500 € : été culturel (5000 €), Numérisation des collections (4000 €), normalisation base de données (1500 €).
- FRAM (fonds régional d'acquisition des musées) : 21 552 €
- "C'est mon patrimoine" : 3706 €
- Fête de la science : 1000 €
- Fondation Bettencourt Schueller : 50 000€ prix intelligence de la main



Schéma culturel des Sablons

Bilan des actions

2025 marque la seconde année des contrats Culture-Ruralité et Territoire-Lecture, signés avec la DRAC Hauts-de-France, le Département de l'Oise et les services de l'Education nationale (DSDEN). La Communauté de Communes des Sablons a poursuivi ses actions en faveur du développement d'une offre culturelle, variée et accessible à tous, de même dans le cadre de la structuration du réseau des bibliothèques*.

**Amblainville, Bornel, Corbeil-Cerf, Esches, Ivry-le-Temple, Laboissière-en-Thelle, La Drenne, Méru, Montchevreuil, Neuville-Bosc, Saint-Crépin-Ibouwillers, Villeneuve-les-Sablons.*

LES PROJETS CULTURELS

■ Résidence Education aux Médias et à l'Information (EMI) 2025

Initiée fin 2024, la résidence menée avec Arnaud Roiné, photo-journaliste retenu dans le cadre d'un appel à candidatures, s'est déployée sur le 1er semestre 2025. De très nombreux partenaires se sont engagés, à Méru et dans plusieurs communes du territoire :

Etablissements scolaires (12 classes du CP au lycée), bibliothèques, structures médico-sociales (CATTP, ESAT des Sablons, MECS), centre social et centre culturel de Méru, pôle jeunesse Andeville...

Les interventions ont pris la forme d'ateliers, rencontres, formation... visant à faire découvrir le métier de journaliste et de photographe, à sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression et à encourager une pratique responsable des différents médias, réseaux sociaux et d'Internet de façon générale.

Les nombreux projets réalisés, notamment dans les établissements scolaires, ont porté sur le patrimoine local,

l'histoire des communes, l'environnement (Andeville, Anserville (Bornel), Bachivillers (Montchevreuil), Beaumont-les-Nonains, Méru, Villeneuve-les-Sablons...) et ont donné lieu à la rédaction d'articles, à la prise de photos, la création de journaux (CATTP Méru, Chroniques de Corbeil-Cerf...)

Une exposition a permis de valoriser l'ensemble des projets et son vernissage, au centre culturel de Méru, le 19 juin, a réuni 70 personnes.

Cette première expérience sur notre territoire a été un vrai succès. **Près de 400 participants, dont 258 élèves, ont ainsi bénéficié des nombreuses interventions d'Arnaud Roiné (85 séances).**



■ Spectacle « L'homme-cirque » à Méru, juin 2025

La venue d'un chapiteau de cirque contemporain est un événement exceptionnel, la Communauté de Communes des Sablons a souhaité s'associer avec la ville de Méru pour accueillir le spectacle "L'homme-cirque" de David Dimitri.

Deux séances, gratuites, destinées aux scolaires du territoire ont été proposées aux écoles de plusieurs communes ainsi que la prise en charge du transport.

Ecoles de : Amblainville, Beaumont-les-Nonains, Laboissière-en-Thelle, Lormaison, Saint-Crépin-Ibouwillers.

220 enfants ont été conviés au spectacle, le 5 juin, et ont bénéficié en amont d'une séance de médiation pour préparer la venue du spectacle. Les médiateurs de la Batoude, centre des arts du cirque et de la rue, situé à Beauvais, se sont déplacés dans les classes et ont présenté les métiers autour du cirque, le vocabulaire...

L'ensemble des habitants du territoire a également pu bénéficier d'un tarif préférentiel pour le spectacle, les 6 et 7 juin derniers. 163 personnes étaient présentes sur les deux soirées.



Schéma culturel des Sablons

■ Festival des contes d'automne - séances contes scolaires



Dans le cadre du Festival des contes d'automne, organisé par la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO), plusieurs communes ont accueilli un spectacle et de nombreuses animations se sont déroulées dans les bibliothèques, durant le mois de novembre.

Le programme présentant l'ensemble des propositions a été diffusé dans toutes les communes.

Après une première édition très réussie en 2024, des séances de contes ont de nouveau été proposées aux écoles, en ciblant cette année les classes de maternelle.

Les écoles des communes de : Borne (Fosseuse), La Drenne (Le Déluge), Esches, Les Hauts Talican (RPI Beaumont-les-Nonains/Valdampierre), Montchevreuil, Villeneuve-les-Sablons ont pu apprécier les spectacles proposés par Mélusine Martin, sur la thématique de l'automne.

Les 17 séances proposées ont réuni 536 enfants.



LA STRUCTURATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

12 bibliothèques sont réparties sur le territoire, gérées par des équipes salariées (9) et bénévoles (44).

L'année 2025 a confirmé les avancées dans la mise en réseau des bibliothèques.

Des réunions de travail visant à harmoniser les pratiques ont été mises en place, permettant notamment la réalisation de documents communs (charte du bénévole, règlement intérieur).

Un état des lieux sur les logiciels et le matériel a été réalisé, de même un accompagnement sur les procédures autour du désherbage des collections.

Enfin les équipes ont bénéficié de nouvelles formations et de nouveaux supports d'animation.

■ Formations organisées par la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO)

- "Valorisation des collections"
- "Tablier de comptines" formation pratique pour mettre en place une animation
- "Cohésion et structuration du réseau des Sablons"

■ Matériel animation empruntable

De nouvelles acquisitions sont venues enrichir le catalogue des matériels d'animation : des raconte-tapis sur le thème des contes, permettant de mettre en place des animations, notamment avec les tout-petits, et des tabliers de comptines, supports créés, par les équipes, dans le cadre d'une formation organisée par la MDO, pour notre réseau.

41 supports (kamishibai, raconte-tapis, malle d'éveil musical, tablier de comptines) sont ainsi à disposition de toutes les bibliothèques, après signature d'une convention.

BUDGET

Les dépenses :

Rémunérations des intervenants : 41 438 €

Achat fournitures/matériel animation : 4 705 €

Charges de personnel : 55 000 €

Subventions :

■ Direction Régionale des Affaires Culturelles, Hauts-de-France

- 30 000 € pour le contrat territoire-lecture

- 30 000 € pour le contrat culture-ruralité

■ Département de l'Oise

- 5 000 € pour le contrat culture-ruralité



A stack of colorful ring binders (yellow, blue, red, green, orange, pink) is placed on a black laptop keyboard. The binders are of various sizes and are stacked in a somewhat haphazard manner. The background is slightly blurred, showing the laptop screen and keyboard. The text "Service d'archivage mutualisé" is overlaid on the image in a large, white, sans-serif font.

Service d'archivage mutualisé

Service d'Archivage Mutualisé (SAM)

En 2025, le Service d'Archivage Mutualisé a accueilli un nouvel archiviste.

Les interventions d'archivage ont eu lieu dans trois communes: Bornel, Méru et Hénonville.

Cela représente un total de **154 heures** d'archives (triées, classées, conditionnées).

Ces interventions communales ont généré une recette de **3850€ pour l'année 2025**.

Du côté de la Communauté de Communes des Sablons et des Syndicats mixtes d'eau et d'assainissement (SMEPS et SMAS), l'archiviste a versé **11,10 mètres linéaires d'archives** et éliminé **9,89 mètres linéaires**.





Transports & services à la personne

Transports

Sablons bus se décompose en **3 grands services distincts**: les services dans Méru et Amblainville, les services de transport vers/ depuis Méru et Amblainville et les transports scolaires pour les activités sportives (piscine et golf notamment).

1 - Les services Sablons Bus dans Méru et Amblainville

Selon les jours et plages horaires, ces services sont assurés soit en lignes régulières, soit en Transport à la Demande (TAD).

Lignes Régulières

Les lignes A et B circulent du lundi au vendredi uniquement en période scolaire. En revanche, les lignes C et D fonctionnent toute l'année du lundi au vendredi et toute la journée pour la ligne D.

Fréquentation de lignes régulières:

- Ligne A: **18 147** validations
- Ligne B: **11 182** validations
- Ligne C: **6 069** validations
- Ligne D: **27 927** validations (tendance de fréquentation à la hausse depuis sa mise en place en 2022)

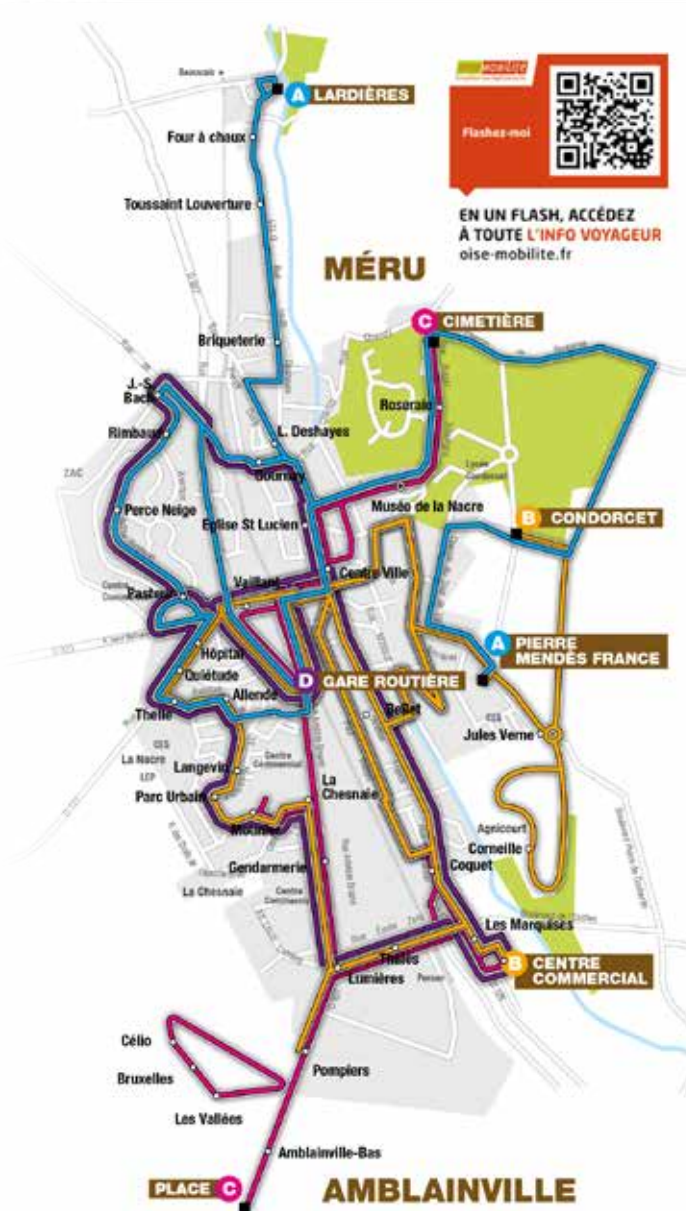
Il faut noter que le nombre de validations n'est pas nécessairement corrélé au nombre réel de voyageurs transportés. Afin d'améliorer ce taux, CABARO a déployé durant l'année 2025 des bulles de validation au sol à l'intérieur des véhicules. Ce dispositif visuel, positionné à proximité des pupitres, vise à capter l'attention des usagers et à les inciter à valider systématiquement leur titre de transport dès la montée.

Transport à la Demande

Le véhicule de transport à la demande circule en dehors des plages horaires de fonctionnement des lignes régulières soit de 4h30 à 7h00, de 9h30 à 11h30, de 14h30 à 17h00 et 19h00 à 21h30 en période scolaire et de 4h30 à 21h30 en période de vacances scolaires. Depuis 2022, le service de transport à la demande a été ouvert au samedi et est commun avec le service interurbain. Au total, 2 632 personnes ont été transportées le samedi en 2025.

Le service de Transport à la Demande urbain aura transporté au total 10 965 voyageurs en 2025, soit une diminution de 13,36 % par rapport à l'année 2024.

Le service urbain a représenté en 2025 une dépense de 231 606,15 € pour le transport à la demande et 559 050,02 € pour les lignes régulières pour un produit de vente de billets de 19 475,20 €.



Transports

2 - Les services de transports vers/depuis Méru et Amblainville

Ce service est assuré par une ligne régulière (E) et par quatre véhicules minibus pour le transport à la demande. Le transport à la demande fonctionne du lundi au samedi de 6h00 à 20h00. La ligne E assure une desserte quotidienne entre Hénonville et la gare de Méru en passant par Ivry-le-Temple, Villeneuve-les-Sablons, Saint-Crépin-Ibouwillers et Lormaison. 5 548 validations ont été enregistrées en 2025 sur la ligne E (augmentation de 31,81 %). Le TAD interurbain a transporté quant à lui 20 645 personnes, soit une baisse de 6,71 %.

Les services de transports vers/depuis Méru et Amblainville ont représenté en 2025 une dépense de 663 509,35€ pour 30 223,92€ de recettes.

3 - Les transports scolaires et culturels

La Communauté de Communes des Sablons assure le transport des élèves dans le cadre de certaines activités sportives (piscine et golfs notamment) et culturelles (Musée de la Nacre). Ce service aura représenté en 2025 une dépense de **63 472,51€** pour des recettes de **2 340,60€** (participation des communes à hauteur de **0,10€** par élève et par trajet).

La Communauté de Communes des Sablons a souhaité mutualiser les prestations de transport avec ses communes membres à travers la création d'un groupement de commandes. Aussi, le service de transport de voyageurs pour les activités sportives, culturelles et touristiques est ouvert également aux communes et aux différents syndicats ayant adhéré au

groupement. L'ensemble des communes de la CCS ont adhéré à ce groupement à l'exception de Chavençon, Pouilly et Méru (disposant de son propre marché).

4 - Tarification

TAD dans Méru et Amblainville et lignes A, B, C et D

- Ticket unitaire : 0,70 €
- Carnet de 10 tickets : 5,00 €
- Abonnement mensuel : 10,00 € (demi-tarif pour les étudiants)
- Enfant de moins de 5 ans, seniors et scolaires : gratuit

TAD vers/depuis Méru et Amblainville et ligne E

- Aller : 2,00 €
- Aller/Retour : 4,00 €
- Abonnement hebdomadaire : 10,00 € (demi-tarif pour les étudiants)
- Abonnement mensuel : 30,00 € (demi-tarif pour les étudiants)
- Enfants de moins de 5 ans, seniors et scolaires : gratuit

L'année 2025 a été marquée par le recul de l'âge de la gratuité des seniors à 64 ans.

5 - événements marketing

• La semaine de la mobilité

À l'occasion de la Semaine de la Mobilité 2025, CABARO a tenu un stand sur le marché de Méru afin d'aller à la rencontre des usagers et de les informer sur les services proposés.

• Instant gagnant Kimple

Dans une logique de dynamisation et de digitalisation de la relation usagers, une opération d'instant gagnant a été déployée via la plateforme Kimple. Accessible grâce à un QR code affiché à bord des véhicules, ce dispositif invitait les voyageurs à s'inscrire et à participer directement depuis leur smartphone. À la clé, 6 paniers garnis d'une valeur de 80€ étaient mis en jeu, permettant de stimuler l'engagement tout en valorisant l'expérience client. Cette action a ainsi contribué à renforcer la visibilité du réseau et à créer une interaction ludique avec les usagers.



Transports

● Les portes-ouvertes des établissements scolaires

Dans une démarche de visibilité et de proximité, CABARO a tenu des stands lors des journées portes ouvertes des établissements du territoire. Ces temps d'échange ont permis de rencontrer directement les futurs usagers et leurs familles, de présenter l'offre de transport et de répondre aux questions liées aux déplacements scolaires et quotidiens. Ils ont également constitué des moments privilégiés de médiation et de sensibilisation aux incivilités, permettant de rappeler les règles de bon usage du réseau et de promouvoir un comportement respectueux à bord des véhicules.

● Journée Prox'Aventure

Dans le cadre d'un partenariat local, le réseau a été sollicité par la police municipale de Méru pour participer à la journée de sécurité organisée à la salle de la Manufacture. À cette occasion, un stand a été animé afin de sensibiliser le jeune public (plus de 50 élèves ont participé) aux enjeux du transport et aux bons comportements à adopter. Plusieurs animations ont été proposées, dont un parcours de cars télécommandés destiné aux enfants, ainsi qu'un quiz interactif autour du transport et des règles de sécurité à bord.



● Atelier sénior Résidence Beauséjour

Dans une démarche d'inclusion et d'accompagnement des publics, le réseau a tenu un stand à la résidence Beauséjour de Méru afin d'animer un atelier dédié aux seniors. Cette intervention a permis de présenter à une vingtaine de personnes le fonctionnement du réseau, les modalités d'utilisation des lignes régulières ainsi que le service de Transport à la Demande. Un temps d'échange a également été proposé pour répondre aux questions des participants, accompagné de la distribution de guides pratiques, de goodies et d'un moment convivial autour d'un goûter. Cette action a contribué à faciliter l'accès à la mobilité pour ce public et à renforcer la proximité du réseau.

● Journée de l'environnement

Dans le cadre de la Journée de l'environnement organisée en juin à Méru, CABARO a animé un atelier pédagogique à destination des enfants. Au programme : une course de bus télécommandés, pensée comme un levier d'engagement autour des mobilités, ainsi qu'un quiz interactif sur l'environnement et les modes de transport. Cette double approche, à la fois dynamique et éducative, a permis de sensibiliser les participants de manière concrète et accessible, tout en favorisant leur implication active et leur curiosité sur les enjeux environnementaux.



En résumé

Le service Sablons Bus hors scolaires aura transporté **103 115 voyageurs en 2025, soit une augmentation de 2,24% par rapport à 2024**. Cette hausse peut s'expliquer par la forte appropriation par les usagers de la ligne D, mise en service en 2022, ainsi que par une augmentation des validations sur les lignes C et E, probablement liée à la campagne de sensibilisation menée par CABARO à bord des véhicules. Il convient toutefois de noter que cette action ne semble pas avoir eu d'impact sur les publics scolaires, les lignes à vocation scolaire ayant, quant à elles, enregistré une baisse des validations.

Le produit du versement mobilité en 2025 s'est élevé à **1 758 081,70€** (1 700 204,60€ en 2024). Cette ressource financière permet au service Sablons Bus de s'autofinancer intégralement.

Portage de repas



**18 654 repas livrés en 2025 (17 553 en 2024)
soit une hausse de 6,27% (+1 101 repas)**

Définition du service

Le service de portage de repas mis en place par la Communauté de Communes des Sablons s'adresse aux personnes âgées et/ou en situation de handicap dont la mobilité est réduite ou nécessitant une attention particulière.

Ce service nécessite l'emploi d'un équivalent temps plein (deux personnes à temps non complet) pour effectuer la livraison chaque semaine les lundi, mercredi et vendredi, la gestion des commandes et la régie des recettes. Un troisième agent est mobilisé pour assurer le service en période de congés.

La société SAGERE, dont le siège est situé à Bresles, est chargée de la fourniture et de la livraison des repas.

Elle intègre des produits bio et issus de la filière courte dans la confection des menus. Chaque repas est composé d'un potage, d'une entrée, d'une portion de viande ou poisson, d'une portion de légumes ou féculents, d'un fromage ou laitage et d'un dessert.

Le prix d'achat unitaire du repas était de **5,20€ H.T.** en 2025 pour 5,11 € HT en 2024.

Le prix de vente du repas est resté fixé à 8,50€.

Coûts du service

Dépenses de fonctionnement: 138 080,84 € H.T.

Dont Salaires : 34 776,42 € en 2025

(31 881,07 € en 2024)